

RALLYE CULTUREL 2022

Par Marie-Claude Boulanger

Xavier de Saulces-Larivière, un adhérent, au départ du Rallye 2022, dans la cour du Château de Boury (Photo : Axel Fossier)



15 mai 2022 : pouvoir en groupe joyeux satisfaire notre curiosité en parcourant librement notre territoire à la recherche de ses trésors visibles ou cachés sonna comme une fête. Après l'enthousiasme généré par notre rallye de mai 2019, nous avons dû, masqués, ronger notre frein, attendant l'autorisation de nous réunir et nous déployer ensemble « comme avant ».

Nous avons choisi, pour cette édition 2022, de lier le parcours de la journée à deux thèmes dominants de la présente revue : la vallée de l'Epte richement analysée et décrite par Jean-Claude Cavard, et le regard croisé de Zola et de ses amis peintres sur la vallée vexinoise de la Seine, évoqué ici aussi par quatre plumes complémentaires elles-mêmes « croisées ».

Au départ, à Boury, chez notre ami Philippe Zentz d'Alnois dont le nom et la demeure souvent évoqués dans nos pages, sont historiquement liés à notre association, la joie du partage et l'enthousiasme à l'idée d'une journée de traque des beautés étaient palpables.

Les fiches questionnaires du matin ont permis de découvrir sur les deux rives de l'Epte, rivière-frontière depuis 911, les fières et belliqueuses constructions médiévales tant « françaises » que normandes, et nous ont conduits pour l'heure du déjeuner dans la forteresse normande de Châteauneuf-sur-Epte fera l'objet d'un article spécifique bien mérité dans notre prochaine revue,



et où nous avons été chaleureusement reçus par Didier Faure et son équipe.

Le parcours de l'après-midi, tout aussi intense, faisait étape à Benneccourt, village encore habité du souvenir de Zola et Cézanne, et amenait les participants au château de Villers-en Arthies où Philippe et Marie-Claude de Villers nous attendaient pour un magnifique apéritif dînatoire de distribution des prix... dont celui, marque de fabrique AVF, des dessins-témoins.

Nous reviendrons bien sûr longuement sur cette journée qui justifiera des développements détaillés, lors de notre assemblée générale 2022. En attendant, que soient remerciés pour leur dynamisante bonne humeur tous les participants, pour leur hospitalité et leur disponibilité les propriétaires et habitants sollicités tout au long du parcours jalonné de questionnements, et de façon appuyée, nos hôtes du départ, du déjeuner, et de l'arrivée, à Boury, Châteauneuf et Villers.

1. Benjamin Demally président du PNRVF, Antoine Saignat alors député du Val d'Oise, Marie-Claude Boulanger Présidente AVF avec Philippe Zentz d'Alnois

2. Les concurrents ouvrant leurs enveloppes et découvrant les énigmes du parcours.

3. Le déjeuner dans la forteresse de Châteauneuf-sur-Epte

4. Le fort de Châteauneuf-sur-Epte

5. Le château de Villers-en-Arthies

6. Exposition des croquis de la journée



Photos : Axel Fossier



MADY MESPLÉ LE VEXIN ENCHANTÉ

Par **Marcel Roncin**

Mady Mesplé dans *Lakmé*, opéra de Léo Delibes dirigé par Alain Lombard en 1971

Mady Mesplé et le Vexin Français

Mady Mesplé restera liée au Vexin Français.

Certes, elle a vécu 45 ans à Paris, mais elle avait, en 1957... épousé un Brueillois! René Guédon, industriel de 13 ans son aîné, resta en effet jusqu'à sa mort, à 63 ans, en 1981, l'époux de Magdeleine. Ils eurent ensemble, en 1958, une fille, fille unique de la cantatrice, Catherine, adorée.

Catherine fréquenta l'école primaire de Brueil durant les années scolaires 1963/1964 et 1964/1965 à une époque où ladite école était encore hébergée par la Mairie. Plusieurs brueillois se souviennent d'être allés à l'école avec Catherine.

Elle habitait alors la maison de ses grands-parents paternels au n°1 place de l'église.

Pendant un quart de siècle, Mady Mesplé est venue passer des weekends et des jours de repos à Brueil en Vexin entre deux engagements professionnels. Il lui est arrivé — magnifique privilège pour les fidèles! — de chanter dans l'église, lors d'offices religieux.

Et, avec son mari, elle ne manquait jamais l'ouverture de la chasse!

Mari qui repose, avec ses et ses parents, au cimetière de Brueil en Vexin.

Dans un courrier du 12 février 2005, elle témoignait de son attachement au village : « *Ma pensée me conduit souvent à Brueil où j'ai vécu tant de jours heureux* »

Brueil-en-Vexin se souvient et conserve le témoignage de la présence de la grande cantatrice. Le village perpétue sa mémoire par la grâce d'un bois que

la commune lui racheta, tout en offrant à la cantatrice de baptiser ledit bois de son nom avant de l'ouvrir au public, ce qui l'émut beaucoup.

Un panneau du Parc Naturel du Vexin Français, installé place de l'église, témoigne aujourd'hui du passage de Mady dans la commune de Brueil.



Tombe familiale du mari de Mady Mesplé, dont elle fut la veuve



École-mairie de Brueil



La maison familiale du « 1 place de l'église »



Église de Brueil



Le bois Mady Mesplé

Qui était donc Mady Mesplé ?

Magdeleine Andrée Henriette Mesplé était née à Toulouse le 7 mars 1931. Elle y mourra le 30 mai 2020 à l'âge de 89 ans. Nous avons ce jour-là perdu notre plus grande soprano colorature et l'une des plus célèbres cantatrices françaises du XXe siècle.

Elle a couvert trois décennies (1950/1970) de son immense talent. La nature l'avait en effet dotée d'une extraordinaire sensibilité musicale et...

de surcroît de l'oreille absolue. La musique était pour elle comme un second langage et sa maîtrise du solfège lui permettait de reconstituer de tête toutes les mélodies

La carrière rayonnante de cette diva, très belle et particulièrement élégante, pleine d'humour et d'une grande modestie — *Lady Mesplé* disait-on — inspire le plus grand respect.

Son nom parle encore à nos contemporains, lesquels ont été pour certains les témoins de sa grande célébrité.

Mady Mesplé restera comme une figure immense et incontournable de la vie lyrique de l'après-guerre.

Elle dont la vie privée, qu'elle tut jusqu'à son grand âge, ne fut pourtant pas exempte de malheurs.

La formation toulousaine : l'éveil à la musique

Mady découvre à quatre ans le Théâtre du Capitole de Toulouse avec sa maman qui l'y emmène chaque fois que possible. Assistant à une représentation du *Faust* de Charles Gounod, elle ressent un véritable choc qui décidera de son avenir. Elle se prend à chanter fréquemment.

Le solfège...

La musique l'attire à un tel point que sa maman lui fait enseigner le solfège à la maison pour savoir si Mady a vraiment des dispositions pour le chant. Elle fréquente le Conservatoire alors qu'elle n'a pas encore huit ans.

Contrairement à la plupart des enfants, elle adore cette discipline dont la maîtrise lui servira beaucoup par la suite, d'autant que Mady est dotée d'une extraordinaire capacité de déchiffrement des notes. Ses acquis lui permettent de remporter le premier prix de solfège à 12 ans, alors que Toulouse, comme l'ensemble de la zone sud créée après la défaite de 1940, est occupée par les Allemands depuis le 11 Novembre 1942.



« Le meilleur de Mady Mesplé », album paru en 2005



La Capitole de Toulouse

Le piano...

La jeune Mady Mesplé manifeste une nette préférence pour cet instrument pour lequel elle a un véritable don. Un piano d'occasion lui permet de travailler à la maison. Ses excellents professeurs (des dames!) du Conservatoire la font progresser au point qu'elle obtiendra à 14 ans le premier prix de piano. Elle décide alors d'en faire son métier.

La Libération venue (nous sommes en 1945), n'ayant ni l'autorisation parentale nécessaire, ni les moyens financiers pour achever ses études de piano à Paris, elle continue de se

perfectionner tout en gagnant sa vie en accompagnant des orchestres de jazz et de variétés qui se produisent dans la région toulousaine.

...et enfin vint le chant

Mady doit se rendre à l'évidence: en dépit de son amour pour le piano, son destin l'attend ailleurs. Déjà, petite fille, elle chantonait avec une voix telle que les adultes soupçonnèrent rapidement ses qualités hors du commun. Pour leur part, ses professeurs de chant avaient demandé à ses parents de convaincre Mady de ne pas fatiguer inutilement sa voix.

Adolescente, elle vit très mal l'abandon du piano, puis elle se ressaisit : elle réintègre à 18 ans le Conservatoire de Toulouse pour travailler sa voix en poursuivant ses études de chant. Elle décroche le premier prix de chant deux ans plus tard. Elle a 20 ans. Son solide bagage technique fait d'elle ce qu'elle voulait être par-dessus tout : **une musicienne.**

Mady Mesplé sera une cantatrice **soprano colorature**. Soprano puisque dotée de la voix la plus haute pour une femme, se situant dans la catégorie suprême, la plus aiguë, et colorature eu égard à sa capacité à vocaliser.

Les débuts

• Liège Opéra Royal de Wallonie, l'apprentissage

Sans avoir encore jamais chanté sur scène, Mady passe une audition à Liège en 1952. Elle a 21 ans. À l'Opéra Royal de Wallonie, elle doit interpréter « L'air des clochettes » du second acte de *Lakmé*, l'opéra de Léo Delibes. Mélodie très difficile d'accès.

Sa mère l'accompagne pour la soutenir. Mady réussit brillamment l'audition. Incorporée aussitôt dans la troupe de l'Opéra de Liège, elle débute sa carrière en chantant *Lakmé* ainsi que

d'autres héroïnes qui composeront la plupart des rôles de son répertoire.

C'est à Liège que Mady apprendra son nouveau métier, en travaillant d'arrache-pied les fondamentaux de son art : le souffle qui commande la voix et qui impulse tout le corps, la respiration, le voile du palais, l'oreille, la position du larynx et du diaphragme mais aussi l'anticipation, car la tête et le corps doivent être en parfaite harmonie pour obtenir la justesse qui est son objectif.

Elle est l'invitée du Théâtre Royal de la Monnaie à Bruxelles pour la saison 1955-1956.

• Lyon

Elle s'y produit une première fois en juin 1955; elle interprète *Geneviève de Paris* de Marcel Mirouze. Elle y revient en mars 1956 pour chanter dans les *Noces de Figaro* de Mozart puis encore en janvier 1967 pour chanter *Lucia di Lammermoor* de Donizetti, et, en juin de la même année pour interpréter les Paladins de Jean-Philippe Rameau qu'elle reprendra en novembre 1968.

• Aix en Provence Cour du Théâtre de l'Archevêché

Mady Mesplé participe en 1956 au festival d'Aix en Provence où elle interprète des œuvres d'André Grétry (*Zémire et Azor*) et de Gian Carlo Menotti (*The Telephone*).

Elle retournera à plusieurs reprises à Aix, dont elle apprécie particulièrement le festival. En juillet 1962 elle interprétera *Les Noces* d'Igor Stravinsky, puis en juillet 1966 elle concrétisera l'un de ses rêves en chantant l'opéra allemand de Richard Strauss *Ariadne auf Naxos*, qui sera son plus grand succès à Aix en Provence.

Elle y reviendra en juillet 1980, alors que le festival s'installe dans la cour de l'Hôtel de ville. Elle se produira dans un récital Poulenc, Dvorak, Chabrier, Satie.



Magdeleine Lioux, son professeur de piano avec André Malraux, son époux

La consécration parisienne...

• L'opéra-comique

Mady Mesplé chante salle Favart à partir de 1956. Elle obtient un immense succès, le 2 juin, avec *Lakmé*. Le 6 juin, elle chante dans *Le Barbier de Séville*, qu'elle reprendra en janvier 1957.

Elle triomphe le 29 décembre 1960, pour la 1500ème représentation de *Lakmé*, créée là-même en 1883. En mai 1962, elle se produit dans les *Contes d'Hoffmann*.

...et internationale

Mady Mesplé se produira dans les plus grandes salles du monde : Covent Garden, le Bolchoï, la Scala, le Metropolitan Opera de New York, le Teatro Colón de Buenos-Aires, et dans des dizaines de capitales, jusqu'à Tokyo. Ces longs trajets ne la perturbent pas car elle aime voyager, ce qu'elle fera d'ailleurs jusque dans son âge mûr.

Son interprétation de *Lucia di Lammermoor* lors de la soirée de clôture du festival d'Edimbourg, le 9 septembre 1961, fera date et assurera sa consécration internationale. Cet opéra doit beaucoup à Mady Mesplé qui rendra toute son humanité à Lucia, en donnant une âme à son personnage qu'elle portera avec

Elle participe en outre à deux créations mondiales: *Princesse Pauline* en juin 1962, d'Henri Tomasi et *Le Dernier Sauvage* de Gian Carlo Menotti en octobre 1963. Puis, elle chante dans *Les Noces de Jeannette* de Victor Massé.

• La palais Garnier

Mady y fait ses grands débuts le 15 septembre 1958. Elle interprète les *Dialogues des Carmélites* de Francis Poulenc.

l'incroyable pureté de sa voix.

Elle est à Montréal en janvier 1964 pour un concert télévisé au cours duquel elle chante *Les Pêcheurs de Perles* de Georges Bizet puis elle se rend directement à Miami où elle fait ses débuts aux Etats-Unis en interprétant *Lakmé*.

En novembre 1966 elle est à Chicago pour interpréter la Reine de la Nuit dans *La Flûte enchantée*.

En septembre 1968 nous la retrouvons à Buenos-Aires. Elle fait vibrer la merveilleuse salle du Teatro Colón avec la Reine de la Nuit. Elle y chantera encore deux fois.

En octobre 1958 elle chante *Le Chevalier à la Rose* de Richard Strauss et en novembre 1958 *Un bal masqué*, de Giuseppe Verdi, repris en mars 1959. En juin 1959, elle chante *Les Indes Galantes* de Jean-Philippe Rameau.

Le 16 juillet 1960, elle obtient la consécration avec *Lucia di Lammermoor*.

Le public la retrouve au Palais Garnier en janvier 1968 pour son interprétation de *Rigoletto*, et le 5 novembre 1971 pour le lancement d'une série de récitals..

Elle se déplace naturellement en Europe et notamment à Vienne, interprétant la Reine de la nuit ainsi que *Le Rossignol* d'Igor Stravinsky qui lui vaudra la plus belle standing ovation de sa carrière.

Elle est à Rome en 1963 où elle chante dans *L'Enfant et les Sortilèges* de Maurice Ravel.

En 1972 elle interprète L'Echelle de Jacob à la BBC. En 1973 elle effectuera une tournée de trois semaines en URSS. Elle fera ses débuts au MET à New York le 25 septembre 1973 où elle chantera *Rigoletto*.



L'Opéra Garnier de Paris

L'Univers artistique de Mady Mesplé

Ses directeurs d'orchestre et de scène

Mady Mesplé a chanté sous la direction de prestigieux chefs d'orchestre tels Pierre Boulez, Alain Lombard, Georges Prêtre...

La direction scénique de Patrice Chéreau et Franco Zeffirelli lui permit par ailleurs de mesurer l'abîme qui sépare une simple mise en place d'artistes, et une mise en scène créative.

Son répertoire à l'opéra

Ses rôles majeurs se situent dans des chefs-d'œuvre des théâtres romantiques français, italien et allemand, de la fin du XVIIIe à la fin du XIXe siècles. Ce sont en même temps des classiques du registre de soprano colorature.

Lakmé de Léo Delibes: opéra créé 1883 qui la rendra mondialement célèbre.

Lucia di Lammermoor de Gaetano Donizetti créé en 1835

Gilda dans le *Rigoletto* de Giuseppe Verdi qui avait été créé en 1851

La Reine de la nuit dans *La Flûte enchantée* de Wolfgang Amadeus Mozart, opéra créé en 1791.

Rosine dans *Le Barbier de Séville* de Gioachino Rossini datant de 1816



Affiche de *Lucia di Lammermoor* de Donizetti dirigé par George Sebastian (1963)

La poupée mécanique Olympia dans les *Contes d'Hoffmann*, de Jacques Offenbach créés en 1881.

Travailleuse infatigable

Musicienne accomplie, Mady Mesplé retravaille sans cesse ses rôles. Avec son chef de chant, Janine Reiss, elle entraîne sans relâche sa voix, jusqu'à quatre heures certains jours.

Véritable bourreau de travail, servie par une discipline de fer, boulimique de musique, elle s'astreint en outre à 6 heures de solfège quotidiennes. Elle fournit également sans compter des efforts permanents pour maîtriser parfaitement les répertoires français, italien et surtout allemand.

La voix royale

Sa voix est cristalline, elle offre des aigus et des suraigus de rêve, souverains, phénoménaux.

Le journal « Le Monde », le 1er juin 2020- sous la plume de Marie-Aude Roux, évoque cette grande cantatrice aux trois octaves et aux aigus stratosphériques.

Les spectateurs sont dans la sidération à la fin des représentations.

Perfection technique, précision, intelligence musicale insurpassable telle est Mady Mesplé.

La reconversion

La défaillance de Miami...
Le 19 janvier 1974, Mady Mesplé prépare une représentation de *Roméo et Juliette* de Charles Gounod lorsqu'elle est victime d'un soudain malaise.

C'est la première alerte significative de problèmes de santé à venir. Une très grande fatigue la saisit et la contraint à rentrer en France pour se soigner. Elle devra renoncer à l'Opéra.

Magnifique dans l'adversité, elle saisit l'occasion pour retravailler sa voix, les suraigus lui étant désormais interdits, afin de la rapprocher du médium, domaine dans lequel elle manque de puissance. Elle parviendra à chanter plusieurs tons plus bas et à s'approprier ainsi de nouvelles mélodies qui exigent davantage de graves. Elle écrira que cette véritable mue exigea beaucoup de travail et d'énergie mais qu'elle en retira aussi des grandes satisfactions.

Mady Mesplé s'adonnera désormais aux récitals dans lesquels elle accordera la priorité aux mélodies françaises et aux lieder allemands. Elle interprétera entre autres des œuvres de Debussy, Ravel, Poulenc, Delibes, Vivaldi, Schubert, Richard Strauss, Gabriel Fauré...

Tenace, elle n'abandonne pas totalement la scène. Elle jouera ainsi en novembre et décembre 1975 au Palais Garnier le rôle d'Olympia dans une mise en scène de Patrice Chéreau.



Mady Mesplé dans les années 60

Cet exercice restera gravé dans les mémoires tant sa prestation fut sublime. Elle chantera aussi pour les fêtes de fin d'année 1976 au Capitole de Toulouse, en interprétant *La Vie Parisienne* de Jacques Offenbach.

Elle participera aussi aux rencontres du Palais Royal à Paris, lesquelles mettent

en présence la musique, le chant et la poésie. En avril 1988, une séance spécifique lui sera consacrée.

L'une de ses ultimes apparitions scéniques aura lieu le 14 mai 1990 au théâtre des Champs Élysées. Elle chante *La Dame de Monte-Carlo* de Francis Poulenc sur un poème de

Jean Cocteau avec l'orchestre national du Capitole dirigé par Michel Plasseur. Elle s'y montre extraordinaire.

Mady Mesplé cessera de chanter en 1995 et mettra un terme à sa carrière en 2001 après 48 ans d'activité.

Elle accepte ainsi de travailler avec plusieurs jeunes auteurs, dont Hans Werner Henze pour lequel elle crée en langue française en juin 1965 à Nice *Élégie pour jeunes amants*, création originale 1961, et Betsy Jolas pour créer, en 1966, le *Second Quatuor pour soprano et trio à cordes*.

Elle chante aussi *Quatre Poèmes de Sappho* de Charles Chaynes, création 1968 où les suraigus abondent et le *Syllabaire pour Phèdre*, création aussi de 1968, de Maurice Ohana.

On chercherait en vain une filiation harmonieuse avec le passé, mais l'évolution des modes d'expression ne se concrétise-t-elle pas souvent par une fracture avec ce qui nous a précédés ?

La fin de la seconde guerre mondiale, la volonté générale d'émancipation, l'avènement des sixties ont favorisé un besoin de changement, de nouveauté, qui n'a pas épargné le monde musical et dont ont été imprégnés les créateurs de l'époque.

Bach et Beethoven n'ont-ils pas, eux-mêmes, créé des ruptures et n'ont-ils pas été à l'avant-garde de la musique de leur temps ?

Au-delà, on peut observer qu'un lien spécial unit Mady à la modernité. Il suffit pour s'en convaincre de revisiter son répertoire qui inclut l'interprétation de chansons de Misraki ou Mouloudji.

La télévision

C'est paradoxalement grâce à l'opérette que Mady Mesplé s'est fait connaître du grand public en France par le biais de la télévision, sous la houlette d'animateurs populaires comme Jacques Martin ou Pascal Sevran... alors qu'elle n'a en réalité que fort peu interprété d'opérettes sur scène, l'essentiel de sa carrière ayant été consacré à l'opéra.

Très moderne dans l'approche de son métier, elle comprend très tôt l'importance de ce média qu'elle utilisera pour attirer le grand public vers l'art lyrique. Deux mondes qui jusque-là s'ignorent. Là encore, elle se distingue des habitudes de son milieu. Ses prestations télévisées, facilitées par son empathie naturelle pour autrui, lui permettent d'illustrer et de défendre brillamment son art et la rendent très populaire. Le public est envouté par son incroyable timbre de voix et sa beauté renversante.

Elle devient une habituée des plateaux de télévision. Quelques exemples en attestent : *L'Ecole des vedettes* à compter de 1959, *Le Palmarès des chansons* en octobre 1966, *Télé Dimanche* en mars 1969, *Cadet Rousselle* en novembre 1971.

Le crépuscule

Mady Mesplé a beaucoup aimé Paris où elle a vécu 45 ans.

Mais son rythme de vie est épuisant, et elle souffre de petits malaises, éprouvant de nouveau une grande fatigue dont la Faculté ne parvient pas à identifier la cause.

Elle apprend, le 7 mars 1990, le jour de ses 59 ans, le décès soudain, à 32 ans, de sa fille unique Catherine qui vivait en Australie, victime d'une rupture d'anévrisme. La douleur la terrasse. Elle parvient toutefois, on ne sait comment, à honorer ses contrats. Son art sera pour elle le plus puissant soutien.

Quant à son second mariage, avec Raymond Dawalabi, il ne durera que

Le cinéma

En dépit d'un agenda perpétuellement surchargé, elle trouvera le temps de jouer dans des téléfilms, des films musicaux et une série télévisée, dans lesquels elle joue le rôle d'une cantatrice : *Lucien Leuwen*, adapté de Stendhal et réalisé par Claude Autant-Lara en 1973 (4 épisodes); *Le Château des Carpathes*, de Jean Christophe Averty en 1976; *L'Amour s'invente* de Didier Decoin en 1982; *L'Escarpolette*, fantaisie lyrique de Jean Michel Damase, parue en 1980 et portée à l'écran par Alain Boudet en 1982

L'enseignement

Sa passion pour la musique et le chant ainsi que son souci de transmettre son savoir l'incitent à enseigner dès 1981. Elle se consacre à la formation

de jeunes artistes au chant et au piano.

Elle devient professeur à l'Académie Internationale d'été de Nice, ainsi qu'aux Conservatoires à Rayonnement Régional de Lyon, Bordeaux, Saint-Maur des Fossés, et à l'École Normale de Musique de Paris.

Elle organise en outre des Master Classes en France à l'abbaye de Sylvanès, à Navarrenx en Béarn, de 2000 à 2005, au Centre National d'insertion professionnelle des artistes lyriques de Marseille-CNIPAL ainsi qu'à l'étranger où elle regroupe Master Classes et récitals comme au Canada ou en Chine.

Membre de jurys internationaux (Washington, Toronto, Genève, Italie...), formatrice recherchée, elle enchaînera les déplacements.



Mady Mesplé entourée de ses anciens élèves



Mady Mesplé & Luis Mariano interprétant Valses de Vienne dans l'Opérette *Une fée est passée*



Mady Mesplé interprétant *Les oiseaux dans la charmille* (1968) issus des Contes d'Hoffmann

trois ans et se soldera par un divorce.

Le 21 janvier 1996, à l'issue d'une consultation hospitalière à Paris, on lui annonce qu'elle est atteinte de la maladie de Parkinson.

Malgré sa lassitude et sa profonde souffrance de mère, Mady Mesplé poursuit son activité -récitals, voyages, cours de chant, spectacles-, galvanisée par l'enthousiasme du public. Puis, elle a alors 70 ans, elle décide, en 2001, de faire ses adieux à la scène en 2001.

L'occasion lui en est fournie en juin 2001 avec le Festival International de Musique Classique de Sully-sur-Loire au cours duquel, non contente de chanter Lizst, Reynaldo Hahn...,

elle interprète plusieurs œuvres au piano : l'ouverture de *Barbier de Séville*, la *Méditation de Thaïs* de Jules Massenet. L'ambiance est particulièrement chaleureuse et elle confie : « j'ai quitté la scène sur une apothéose, sans douleur, sans regrets ».

Elle publiera en 2010, avec la journaliste Françoise Cariès, aux éditions Michel Lafon, « *La Voix du corps* », livre où elle dévoile au public son combat contre la maladie de Parkinson, tout en évoquant et sa fille, à qui elle dédiera son ouvrage, destiné à soutenir les malades qui souffrent au quotidien. et, bien sûr, sa carrière d'artiste

Elle était la marraine de l'association « France Parkinson ».

La postérité

La république reconnaissante

Immense cantatrice à la voix prodigieuse, au travail acharné, incarnant la grâce au service de la musique, Mady Mesplé a bien mérité de la Patrie dont elle a été l'honneur en tant que l'une des plus grandes gloires du chant français. La République Française l'a reconnue comme telle en lui attribuant les plus hautes distinctions : l'Ordre National du Mérite – grand-croix –, et la Légion d'Honneur – grand officier –.

Elle est en outre titulaire du prestigieux Grand Prix de l'Académie Charles Cros (2011).

En 2019, à l'occasion des 130 ans de la Tour Eiffel, l'air des clochettes de *Lakmé* interprété par Mady Mesplé est diffusé pendant le feu d'artifice,

Lady Mesplé, Lakmé pour l'éternité

En effet, pour nombre de spécialistes, Mady Mesplé restera définitivement *Lakmé*, qu'elle chantera, dit-on, 150 fois et dans laquelle elle atteint, dans son interprétation



Nicolas Sarkozy remettant la grand-croix de l'ordre national du Mérite à Mady Mesplé (photo mairie de Toulouse, 2019)

époustouflante, des sommets de vocalises qui lui vaudront une renommée internationale. *Lakmé* demeurera son rôle fétiche, le rôle de sa vie,

Elle rend l'âme le 30 mai 2020 à 89 ans dans sa bonne ville de Toulouse, où elle repose, à Terre-Cabade, ayant bouclé la boucle de son extraordinaire carrière qui lui a permis de faire connaître, d'un bout du monde à l'autre, sa voix bouleversante et unique qui laissera tant de mélomanes éblouis et enchantés.

L'Opéra Grand Avignon lui rend un hommage poignant : « Madame, merci, vous étiez notre plus doux rêve »,

reprenant ainsi une célèbre phrase de *Lakmé* : « tu m'as donné le plus doux rêve ».

Le théâtre du Capitole de Toulouse, pourtant fermé depuis le mois de Mars pour cause de Covid, a rouvert ses portes le 25 juin 2020 pour un concert exceptionnel en hommage à Mady Mesplé.

Mady a vécu, littéralement, pour son art. A l'occasion de ses 80 ans, n'avait-elle pas dit : « J'aime tant la musique. Sans elle, comment vivre ? » (journal La Croix – Emmanuelle Giuliani – 19 Avril 2011)



Le Président Nicolas Sarkozy remettant la médaille de commandeur de la Légion d'honneur à Mady Mesplé (photo Lionel Bonaventure, 2011)



Mady Mesplé dans les années 60



Mady Mesplé dans les années 80

L'un de ses grands regrets restera de n'avoir pu exercer la direction d'orchestre.

Grande musicienne dans l'âme, « Lady » Mesplé nous laisse, outre son livre, de nombreuses interviews et autres articles de presse, de précieux enregistrements TV et radio, et surtout une discographie incomparable, riche de répertoires différents, qui enchantera celles et ceux qui souhaiteront aller à la rencontre de cette grande voix qui chante désormais parmi les étoiles, au son de son air préféré, l'*Adagietto* de la cinquième symphonie de Gustav Mahler. Sa profonde connaissance de la musique aurait peut-être aussi mérité de s'épanouir dans la composition musicale, si le temps et l'opportunité lui eussent été donnés.

• • • • •

Notes : Pour aller plus loin dans la connaissance de Mady Mesplé :

- Coffret de ses œuvres pour ses 80 ans chez Erato (Warner Classics) 2011
- CD Mady Mesplé « a Portrait ». Réédition du coffret de 2011 (2017).
- Son livre « *la Voix du corps* » - Vivre avec la maladie de Parkinson – autobiographie en collaboration avec Françoise Cariès (Michel Lafon octobre 2010)

Marcel Roncin est Président de l'AVPHAP



Le panneau installé par le PNR en hommage, souvenir de la présence de la cantatrice en Vexin



LEAC 2021

Par Marie-Claude Boulanger

Le château de Gadancourt

Lieux d'Exception et Artistes Contemporains

CHÂTEAU DE GADANCOURT 2, ROUTE DE GUIRY 95450 GADANCOURT

ARTISTES ET PATRIMOINE EN VEXIN 9^{ÈME} ÉDITION
18 ET 19 SEPTEMBRE / 25 ET 26 SEPTEMBRE
DE 14 H À 18 H

ENTRÉE LIBRE

Xavier BOGGIO
Mélissa FERREIRA
Tao GUEVEL
Franck HANTAN
Jean VILLAIN
Bernadette WIENER

sculpteur
artiste multiformiste
peintre et graveur
peintre et sculpteur
photographe
plasticienne céramiste

Dimanche 26 septembre à 17 h
Cocktail de fin exposition

leac@chateaudegadancourt.fr

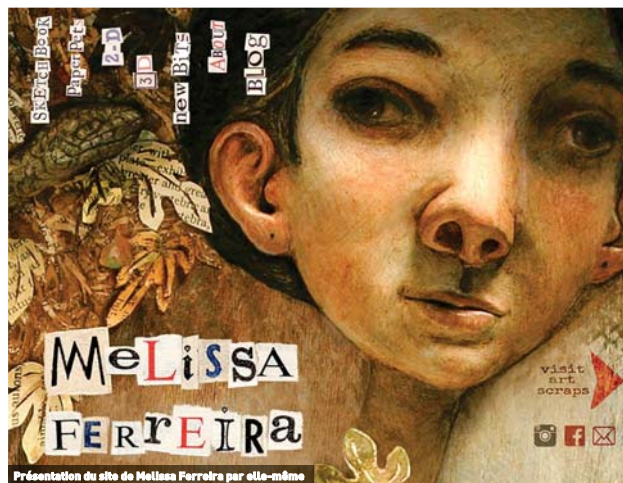
L'invitation

Les traditions sont constitutives de la culture. Depuis 9 ans maintenant, nous rendons compte dans nos colonnes de l'initiative novatrice de Christine de Meaux, devenue évènement incontournable, de réunir « en Vexin » un certain nombre de talents contemporains. Pour ce faire, Charles-Antoine de Meaux et elle-même ouvrent les portes de leur demeure familiale au public pendant deux fins de semaine de Septembre. Cette année, les 18 et 19 puis les 25 et 26 du mois, les deux premières dates coïncidant avec les journées européennes du patrimoine.

Six artistes étaient cette année invités au château. Certains nous sont déjà connus et ont déjà été évoqués dans nos pages, nos lecteurs les reconnaîtront, d'autres présentaient pour la première fois leur travail à Gadancourt.



De gauche à droite : Mélissa Ferreira, Tao Guével, Bernadette Wiener, Jean Villain, Xavier Boggio, MC Boulanger



Présentation du site de Mélissa Ferreira par elle-même

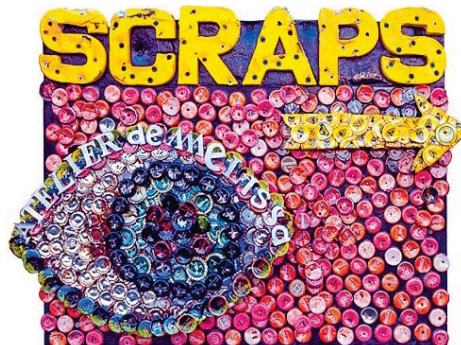
Mélissa Ferreira
(buzzworker@gmail.com) lieudit Langaër à Riec sur Belon)

est présentée comme « artiste multiformiste ». Américaine tombée sous le charme (au sens très fort, celui qui aime) de la Bretagne, vit dans le Finistère, à Riec sur Belon. Elle dit traduire de façon « visuelle » ses expériences humaines dans une œuvre plurielle, tant par les supports que les techniques et les modes d'expression.

Le rapport à l'autre, autant que le rapport à la nature constituent ses constantes fortes. Elle crée et elle enseigne, la transmission faisant partie intégrante de son inspiration et de ses aspirations : on l'a vue à Pont Aven, à la Pont-Aven School of Contemporary Art, et elle continue, depuis 1997, à dispenser son enseignement à la Rhode



Ouvres de Mélissa Ferreira



Island School of Design. Le thème de ce qu'elle nomme sa « *féminité culturelle* » lui est cher. Elle expose cette année au restaurant du golf de Gadancourt.

Michel Guével, le maître verrier de Valmondois dont nous avions longuement admiré le travail dans les colonnes de notre revue 69 à la suite d'une visite passionnante de son atelier, lui, né en Bretagne, parle de celle qui a choisi de s'implanter sur sa terre natale. Le mieux, bien sûr, est de lui laisser la parole : « *Mélissa est américaine. Elle nous a tous séduits par la qualité de son travail, son originalité, sa force. Le mélange de tous ces peuples venus d'Europe et d'ailleurs a créé un style, une pensée, une fantaisie qui n'est pas tout à fait la nôtre, souvent onirique, expressionniste. Ici, vous êtes confrontés à ce léger décalage, cette force narrative, ce surréalisme. Un monde qui vous emporte vers des lieux inconnus. C'est la culture de l'enchantement* »

Lors de la présente session de LEAC, ce n'est pas Michel Guével, mais son épouse **Tao Guével** (moulin.guevel@free.fr 1 Moulin Le Roy à Valmondois) qui présentait certaines pièces de sa création. Elle travaille — on a presque envie de dire « évidemment » —... le verre.

Elle est arrivée du Laos en 1978, à l'âge de 9 ans chez son oncle Jean-Pierre Geoffroy-Dechaume. Ce patronyme parle bien évidemment à ceux qui ont lu notre revue 76... Jean-Pierre est en effet le petit-fils de Victor Adolphe, le sculpteur dont la maison de Valmondois a conservé tant d'œuvres et dont Carole Lenfant nous a si bien parlé. Jean-Pierre est, lui, artiste peintre et Tao découvre chez et grâce à lui, l'Art : la musique et, bien sûr, la peinture. Elle perd brutalement cet oncle précieux trois ans après son arrivée. Elle n'abandonnera pas pour autant la peinture, même pendant ses



Une des créations de Tao Guével dans le vestibule du château

années d'études littéraires. En 1997, elle rencontre Michel Guével et travaille avec lui sur un projet commun pour un musée du vitrail. Elle travaillera dorénavant le verre et créera de merveilleuses sculptures en dalles de verre et résine epoxy. Dans notre revue 69, nous avions saisi la lumière de ses œuvres savamment égaillées dans le jardin de Valmondois. Elle a fréquemment exposé, tant seule en 2009 et en 2016, qu'avec Michel à neuf reprises depuis 2001. Elle est familière du château de Gadancourt où elle est désignée comme sculpteur verrier : nos lecteurs ont pu admirer quelques-unes de ses œuvres dans notre revue 73.

Bernadette Wiener, (wienerbernadette@gmail.com 6 rue de la Libération à Us) à la fois artiste et pédagogue, s'interroge, au cœur du Vexin français, à Us, à la fois sur le sens des choses et de la vie, sur la façon de tirer le meilleur de chacun, sur notre rapport à la beauté et à l'apparence, et sur les moyens d'exprimer ses aspirations et de les partager. Elle a trouvé, pour tenter de répondre à ces questionnements foisonnants et à ces recherches ambitieuses, le chemin original du symbole et des « fatrasies », ce genre poétique du XIII^e siècle, et, dit-elle « *autres rêves d'argile* » : colonnes, bestiaire médiéval, dans le but de « retrouver l'âme de ces caves et proposer un écho contemporain à ce



Bernadette Wiener devant quelques variations sur « la main »



Les colonnes de Bernadette Wiener surmontées de ses « petits êtres hybrides, petits monstres attendrissants »

Jean Villain devant deux éléments de sa série *Mortuo flores*

que sont ces entrailles de la terre ». Elle parle de ses pratiques et de son art avec un enthousiasme, une foi a-t-on envie de dire étonnamment vivants et séduisants.

Ses expositions collectives, très nombreuses, ont commencé en 1990 en Italie, à Ravennes. On lui compte 7 expositions personnelles depuis 2006, et ses nombreuses « Installations » ont débuté en 2009.

Jean Villain
(jeanvillain@orange.fr 2 bis ancienne rue de Rouen à Pontoise) est photographe plasticien. Lui aussi est vexinois, puisque résidant à Pontoise. Il présente ses photos par « séries » qui, dit-il, peuvent comporter des photos prises sur une durée de plusieurs années. Il explique : « *La lecture, la musique, les voyages, les rencontres... la vie, déclenchent en moi des idées, des désirs, des formes, des couleurs avec lesquels je compose mentalement* ».

Sa série « *Mortuo flores* » est une variation sur le cycle de la vie et de la mort, les plantes mortes renaissant à chaque printemps. Variation dynamisante,

puisque la mort n'y est pas définitive.

Il a exposé ses œuvres chaque année depuis 1999, à Los Angeles en Espagne, à Paris, en Vexin, et, notamment, en 2019 et 2020, 8 fois aux Ateliers Boggio, à Auvers.

Les ateliers Boggio et leur initiateur **Xavier Boggio** (xavier.boggio@neuf.fr 47 rue Émile Boggio à Auvers-sur-Oise) ont fait à plusieurs reprises l'objet d'articles fouillés et abondamment illustrés dans notre revue. Rappelons notamment les 15 pages consacrées à la dynastie artistique des Boggio dans numéro 70, qu'il faut absolument relire pour bien comprendre ce que l'on admire aujourd'hui. En Vexin et à Auvers, en matière d'arts plastiques, le nom de Boggio est en effet incontournable.

Après s'être exercé à la peinture, à la sculpture, Xavier expose ici ses « Gens ». Mille personnages, féminins et masculins, étonnamment lumineux, sculptures en résine et béton, de 2,10 mètres de haut, représentant une communauté à recréer. Un rare rayonnement esthétique qui anime et réchauffe le salon bleu du château.



Xavier Boggio au milieu de certains de ses « Gens »



La migration douloureuse sculptée par Xavier Boggio



Franck Hantan devant ses œuvres



Les créations qu'il expose dans l'église de Gadancourt sont plus sombres, traduisant une méditation sur le thème des territoires perdus et des migrations douloureuses.

Dans les communs du château, au premier étage, on trouve l'exposition de **Franck Hantan** (frankhantan@gmail.com 9 rue Sao Jao Da Peisquera à Bessancourt). Né en 1979 au Bénin, issu d'une famille de notables teinturiers et créateurs de vêtements amenés à la cour royale d'Abomey, ce technicien de maintenance informatique s'est senti à la mort de sa mère détenteur d'une tradition familiale et investi d'une sorte de devoir filial de continuité. Il a alors décidé de s'exprimer « en teinture, peinture, sculpture... au travers des arts dits « arts primitifs » ceux-ci jouant, dit-il, un rôle important dans la compréhension de son travail. Il revisite à sa façon ce qu'il considère comme une mission patrimoniale.

L'Art, est pour lui, écrit-il, « un moyen d'expression, non pas une composition esthétique ».

Il peint à l'acrylique avec mélanges de pigments naturels et incorpore jute, marc de café, et autres matières, « pour décrire un univers dans l'autre univers et renforcer des effets de contraste ».

En tant que « mémorialiste africain », il « évoque un monde imaginaire, onirique, lunaire et totémique, des personnages peu stylisés ».

Il revisite les symboles d'une culture vivante, « l'Art du Vaudoun ». Il relie ses techniques de création aux traditions ancestrales « je verse de l'eau sur mes toiles avant de les peindre, une libation ancienne, une tradition d'accueil pour un nouveau venu, d'un esprit ou hôte de marque. Les fonds de mes tableaux sont toujours inspirés de Gbòzùnmè, forêt

sacrée où vivaient jadis mes aïeux ».

Un travail d'une originalité certaine dans le contexte de LEAC.

.....

L'hospitalité de Christine et Charles Antoine de Meaux ne se démentant jamais, un chaleureux cocktail de clôture de cette session de LEAC très fréquentée en dépit des contraintes sanitaires du moment, réunit autour de nos hôtes artistes et visiteurs.



Cocktail de clôture

MÉTÉOROLOGIE EN VEXIN

À L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Par Cyril Duchesne



Ainsi commença la Révolution », écrivait Jacques Dupâquier. Chacun se souvient alors de son évocation historique des catastrophes climatiques qui précipitèrent activement les vexinois dans la Révolution : le fameux et terrible orage de grêle du 13 juillet 1788 qui ravagea moissons et récoltes, suivi du « grand hiver » du début 1789, le tout aboutissant à une disette fatale.

Le climat, par ses manifestations, voire ses caprices, n'a donc jamais été une donnée neutre pour un territoire.

Il est de nos jours devenu une préoccupation majeure, au vu de son évolution, de ce qu'il est convenu d'appeler son « changement ».

Dès la fin du XIX^e siècle il fait l'objet de deux sciences complémentaires définies en 1882 par Julius Von Hann : la climatologie (science du temps à long terme) et la météorologie, science du temps à proche échéance.

Notre adhérent *Cyril Duchesne, docteur en climatologie et météorologue chez Météo Consult-La Chaîne Météo*, et qui cumule donc les deux compétences, a accepté de nous livrer son regard de spécialiste sur les caractéristiques actuelles du climat vexinois et sur les enjeux à venir.

— MCBM

Le Vexin français, vaste plateau situé au nord-ouest du Bassin parisien, connaît un **climat de type tempéré océanique** avec des conditions climatiques très modérées comparativement à d'autres pays de France. Sa position, à une centaine de kilomètres du littoral de la Manche et les vents dominants qui viennent de l'ouest et du sud-ouest tempèrent le climat de notre région si bien que les hivers n'y sont pas très froids et les étés pas trop chauds. Il faut toutefois souligner le **caractère très variable des conditions météorologiques** avec des excès pouvant se produire ponctuellement aussi bien au niveau des températures (vagues de froid, canicule) que des précipitations (sécheresse, inondations).

Le Vexin n'échappe pas au changement climatique qui s'opère depuis quelques décennies, avec une hausse des températures et une tendance à connaître une plus grande variabilité de la pluviométrie.

Pour définir le mieux possible le climat du Vexin, on peut se baser sur les données de la station météo de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin, située sur le vaste plateau agricole, en périphérie de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

En climatologie, pour avoir une bonne idée du climat d'une ville ou d'une région, on se base sur 30 ans de données : on parle de « normale climatique ».

Des pluies plutôt faibles mais bien réparties tout au long de l'année

Les quantités de pluie sont plutôt faibles en région Ile-de-France et dans le Vexin au regard de la pluviométrie de l'ensemble du territoire français. Il tombe en moyenne 638 millimètres de pluie par an à Pontoise et 693 mm à Wy-dit-Joli-village alors que la pluviométrie annuelle moyenne en France est de l'ordre de 850 mm. On observe peu d'écarts de pluviométrie d'un mois à l'autre, le mois d'avril étant le mois le moins arrosé avec 47 mm tandis que le mois de décembre est le plus pluvieux avec 63 millimètres. Il n'en reste pas moins que les précipitations peuvent beaucoup fluctuer dans le temps avec parfois de gros écarts de pluviométrie d'un mois à l'autre pour une année donnée. En 2021, le mois de mars a été peu pluvieux avec seulement 31 mm à Pontoise tandis que juin a recueilli 3 fois plus de pluie avec 106 millimètres. Certaines années récentes ont connu des écarts de pluviométrie encore plus prononcés. En 2016, la pluviométrie du mois de mai a été exceptionnelle avec 157,3 mm à Pontoise pour une moyenne de 61mm. Trois mois plus tard, on ne relevait que 2,6 mm en août pour une moyenne de 48mm.

Des épisodes de chaleur et des canicules de plus en plus fréquentes

Dans le Vexin, si l'on excepte l'été 2021 plutôt maussade, les derniers étés ont tous été très chauds avec des périodes de canicules plus ou moins durables et étendues. En 2019 a été observé un record de chaleur absolu à la station de Pontoise avec 41,6°C le 24 juillet. Jamais on n'avait observé une telle valeur, même pendant la longue période de canicule de la première quinzaine d'août 2003. En 2020, il a été observé un pic de très forte chaleur le 31 juillet avec 39°C puis une période de canicule de 6 jours du 6 au 11 août avec 5 jours où la température a dépassé 35°C à l'ombre l'après-midi, jusqu'à 38,7°C le 8 août.

Plus généralement en Ile-de-France, les vagues de chaleur recensées depuis 1947 ont été sensiblement plus nombreuses au cours des dernières décennies. La canicule observée en Ile-de-France du 2 au 17 août 2003 a été la plus sévère mais c'est durant l'épisode du 23 au 26 juillet 2019 qu'a été observée la journée la plus chaude depuis 1947. Sur la période 1959-2009, la région Ile-de-France présente une forte augmentation du nombre de journées chaudes (T°C maximales >25°C), de l'ordre de 3 à 6 jours par décennie.

Données climatiques de la station de Pontoise-aérodrome de Cormeilles-en-Vexin (normale 1981-2010)

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
T°C minimale	1,2	1,1	3,2	4,7	8,3	10,8	12,8	12,7	10,1	7,6	4	1,8	6,6
T°C maximale	6,6	7,7	11,4	14,6	18,5	21,6	24,3	24,2	20,5	15,8	10,2	6,8	15,2
T°C moyenne	3,9	4,4	7,3	9,7	13,4	16,2	18,6	18,5	15,3	11,7	7,1	4,3	10,9
Jours <0°C	12	12	7	3	0	0	0	0	0	1	6	12	53
Jours >25°C	0	0	0	0	3	7	13	12	4	0	0	0	39
Jours >30°C	0	0	0	0	0	1	3	3	0	0	0	0	7
Pluie (mm)	56	44	51	47	61	49	54	48	50	62	53	63	638
Jours > 1mm	11	9	10	9	10	9	8	7	8	10	10	11	114
Jours >5 mm	4	3	4	3	4	4	4	3	3	4	4	4	44
Jours >10 mm	1	1	1	1	2	1	2	1	2	2	1	2	16



L'Oise gelée à Pontoise (Crédit : météo-nord-parisien)

Des vagues de froid de plus en plus rares

Les derniers hivers n'ont pas été rigoureux. La dernière vague de froid remarquable dans le Vexin date de février 2012. Sous l'effet d'un puissant anticyclone sur le nord de l'Europe, le fameux Moscou-Paris s'est mis en place, faisant plonger les températures au cours de la période allant du 1er au 14 février. On observe 11 jours consécutifs sans dégel à Pontoise et un thermomètre plongeant à $-15,4^{\circ}\text{C}$ dans la nuit 6 au 7 février. Les canaux finissent par geler et l'Oise est en partie prise par les glaces à Pontoise.

Les grandes vagues de froid sont devenues rares depuis les années 1990. Par le passé, les vagues de froid de février 1954, février 1956, janvier 1963, janvier 1985, février 1986 ont touché le Vexin avec plus de sévérité.

Sur les cinquante dernières années, il a été observé, en cohérence avec l'augmentation des températures, une diminution du nombre annuel de jours de gel. Sur la période 1961-2010, l'évolution observée en Île-de-France est de l'ordre de -2 à -4 jours par décennie. 2014 et 2020 sont les années les moins gélives observées en Île-de-France depuis 1959.

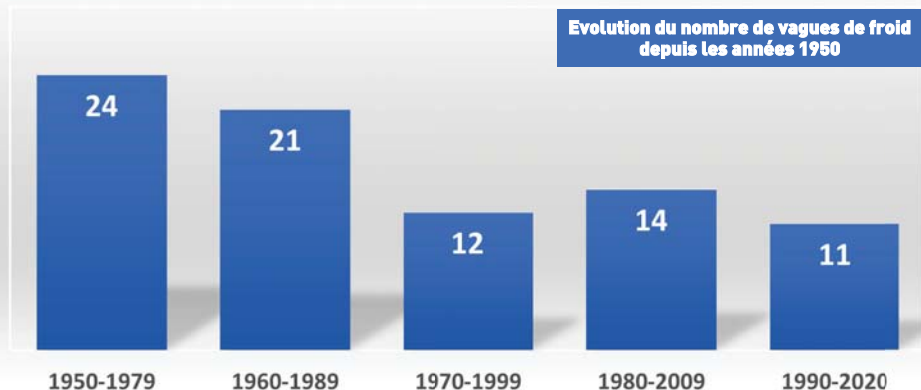
Des chutes de neige moins fréquentes en hiver

Avec la tendance au réchauffement observée ces dernières décennies, les chutes de neige deviennent moins fréquentes ces dernières années. Si on se réfère à la station de Paris-Montsouris pour avoir une longue série statistique, on observe qu'en hiver on observait en moyenne 12 jours de neige sur la période 1961-

1990 alors qu'on en n'observe plus que 7 jours sur la période 1991-2010.

Quelques épisodes de neige remarquables ont tout de même été observés dans la dernière décennie

- Le mois de décembre 2010 a été particulièrement neigeux dans le Vexin comme sur toute l'Île-de-France. On y observe 15 jours avec chutes de neige, un record pour un mois de décembre, avec une couche de neige qui atteint entre 10 et 15 cm sur les plateaux du Vexin. La couche de neige est plus épaisse en allant vers l'est du département avec 22 cm observés à Jagny-sous-Bois et jusqu'à 24 cm à Eaubonne. Ces chutes de neige entraînent des difficultés de circulation à plusieurs reprises.



Congères le 13 mars 2013 à Omerville (95)

- Les 12 et 13 mars 2013, une perturbation active touche l'Île-de-France avec un fort contraste de températures entre de la douceur qui remonte du sud-ouest et de l'air très froid qui descend de Belgique. L'air froid l'emporte sur l'air doux et les précipitations, d'abord sous forme de pluie, se transforment rapidement en neige. Il tombe 15 à 18 cm de neige sur le Vexin et sous l'effet d'un fort vent de nord-est, des congères se forment le long des talus. La départementale 14 est en partie bloquée par les congères dans l'après-midi du 12 mars et les chasse-neige ont bien du mal à débayer cet axe de circulation très fréquent entre Cergy et Magny-en-Vexin.

- Le mois de février 2018 est froid et neigeux. Le 6 février, un épisode de neige majeur se met en place sur l'Île-de-France. C'est en fin

de journée que les chutes de neige s'intensifient avec une grande pagaille sur les axes routiers franciliens. Pas moins de 739 km de bouchons se forment autour de Paris, notamment sur l'axe de la N118 où des automobilistes sont contraints de passer la nuit dans leur voiture... Dans le Vexin, on observe entre 15 et 20 cm de neige. Le 8 février avec un ciel qui se sera dégagé, les températures chuteront à -13°C au lever du jour.

Des orages peu fréquents mais parfois violents

Le Vexin n'est pas une terre d'orages et se situe généralement à l'écart des plus fortes dégradations orageuses qui s'organisent des plaines du sud-ouest vers le nord-est et le centre-est du pays. On dénombre environ 18 jours

d'orages par an dans le Vexin, survenant pour la plupart entre le mois de mai et le mois de septembre. Les orages sont difficiles à prévoir car ils sont souvent très localisés et peuvent circuler de manière aléatoire, provoquant des pluies diluviennes sur leur passage tandis qu'à quelques kilomètres, le temps reste sec. Dans le Vexin, les orages remontant des Yvelines et de l'Eure dans un flux de sud-ouest sont les plus fréquents. En survolant les vallées surchauffées en été, ils peuvent trouver un regain d'énergie et se montrer particulièrement violents.

Dans l'histoire récente de la météo dans le Vexin, l'**orage du 4 août 1997** dans le secteur de Magny-en-Vexin est considéré comme le plus violent qu'ait connu dans le Vexin. Il tombe 125 millimètres de pluie en 1h30, soit l'équivalent de deux mois de pluie. Il s'accompagne aussi de très violentes rafales de vent, notamment dans le secteur de Velannes-le-Bois. Selon les données de Météo-France, il est même considéré comme l'un des 3 plus remarquables depuis un siècle dans le Val d'Oise.

Le Docteur Jean Boissault, Maire de Magny-en-Vexin, avec l'aide de son adjoint M. Cheron, a décrit en détail cet orage dans la lettre qu'il adressait à M. Le Préfet pour solliciter l'activation de la procédure de classement en catastrophe naturelle.

Ville de MAGNY-EN-VEXIN - Orage tempête du 4 août 1997

"Vers 21 h, début de la pluie avec quelques rafales de vent mais à 21 h 30, précipitations très abondantes avec vent en tempête et tourbillons entraînant des chutes d'arbres. Les précipitations très importantes ont duré jusqu'à 23 h 00 environ ; il est tombé pendant cette période 120 à 125 mm d'eau (confirmé par plusieurs pluviomètres).

Les précipitations, non seulement à Magny mais sur le bassin versant de l'Aubette de Serans et de Nucourt, ont entraîné une montée des eaux considérable de la rivière l'Aubette.

A Blamécourt, une véritable rivière venant des terrains en pente de Serans entraînant terre, boue, pierres, pailles, a envahi la rue Maigniel (route de Beauvais C.D. 86), traversant les propriétés pour rejoindre la rue Guesnier en contrebais détruisant des murs, l'annexe d'une maison



16 cm de neige à Omerville (95) le 8 février 2018



Boulevard de la République à Magny-en-Vexin (Le Parisien / 13 août 2020)

d'habitation, plusieurs voitures en stationnement pour ensuite rejoindre l'Aubette dans le bas de la rue de Beauvais inondant d'autres pavillons et les locaux de la D.D.E.

Le bas de Magny, rue de Rouen, s'est trouvé sous 60 à 70 cm d'eau, inondant caves, rez-de-chaussée des habitations et un magasin de meubles (Etablissements WEISS).

Poursuivant sa route, l'Aubette est sortie de son lit au niveau du lotissement de la Porte de Vernon inondant plusieurs pavillons et le parc paysager.

C'est alors que, vers 1h00, soit 1h30 après la fin de l'orage, un véritable torrent a déferlé venant de Nucourt et Serans et emprunté l'ancienne voie de chemin de fer en proximité de l'Aubette, a envahi la coopérative agricole qui s'est trouvée sous 50 cm d'eau et a inondé le terrain dit de "la Rosière" rue de l'Ecole où est installée une annexe du stade, 2 terrains de football sur 4 hectares en son centre 1,80 m d'eau environ qui a fait bassin de rétention (environ 40 000 m³ d'eau).

Cette nouvelle poussée des eaux a aggravé les dégâts dans la rue de Rouen et les habitations du lotissement de la route de Vernon. Parallèlement, de nombreuses rues de Magny (rue de Crosne, rue de Paris) ont été dégradées et des maisons inondées, caves et rez-de-chaussée.

Les services de secours sont arrivés très rapidement et 60 à 70 sapeurs-pompiers étaient présents dans la nuit du 4 au 5 et le 5 toute la

journée. Un poste de commandement était installé à la caserne des pompiers. Les services municipaux et la D.D.E. étaient présents pour parer au plus pressé. Devant l'ampleur des dégâts, une réunion de crise sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Pontoise a eu lieu le mardi 5 à 14 h 00 avec les principaux services pour coordonner les différentes interventions et préparer une demande de classement en catastrophe naturelle.

Il y a eu les 4 et 5 août :

- 70 pompiers sur place et 17 véhicules en permanence
- Plus de 100 appels téléphoniques
- 128 interventions ponctuelles devant l'ampleur des dégâts
- De 140 à 150 habitations ont subi des dommages.

Nous sollicitons de votre bienveillance le classement de notre localité en "catastrophe naturelle". En outre, les dégâts très importants du réseau de voiries, des trottoirs, chiffrés par les services de la D.D.E. à environ 1 800 000 F. et 75 000 F. de curage des égouts nécessitent une aide financière de l'Etat, le budget municipal ne permettant pas pareilles dépenses. Un dossier spécial pour le curage de la rivière l'Aubette sera présenté par le Syndicat Intercommunal du bassin versant de l'Aubette."

Le Maire Docteur Jean BOISNAULT.

Plus récemment, on retiendra l'orage du 13 août 2020 qui surviendra après une période de canicule. Le Vexin a été particulièrement touché par les intempéries avec 118 km/h de vent observés à la station météo de Wy-dit-Joli-village, au passage d'un violent

orage en fin de journée. Les dégâts sont importants dans un secteur allant d'Aincourt et de Wy-dit-Joli-Village à Magny-en-Vexin. De nombreux arbres se retrouvent à terre ou sur les chaussées, des toitures sont endommagées nécessitant de nombreuses interventions des pompiers.

La tempête du siècle avec 144 km/h de vent à Pontoise au passage de Lothar en décembre 1999

Dans la nuit et la journée du 26 décembre 1999, une tempête exceptionnelle baptisée Lothar balaye la partie nord de la France. Cette dépression a un creusement explosif en lien avec un courant-jet très puissant en altitude. La vitesse de déplacement de la dépression est remarquable et dépasse les 100 km/h. La tempête arrive sur les côtes bretonnes à 3h du matin et s'évacue vers l'Allemagne à la mi-journée de ce 26 décembre. Le Vexin comme l'ensemble de l'Ile-de-France est touché entre 7h30 et 9h 30 du matin avec des rafales atteignant 144 km/h à Pontoise, 162 km/h à Magnanville dans le nord des Yvelines et jusqu'à 173 km/h à la station de Paris-Orly. Cette tempête a malheureusement fait 8 victimes en Ile-de-France dont 2 dans le Val-d'Oise, à Argenteuil. On compte plus de 25000 interventions de pompiers ce jour-là en Ile-de-France. Les forêts franciliennes payent un lourd tribut ; dans le parc du château de Versailles pas moins de 4000 arbres sont à terre, dont tous ceux vieux de plus de 200 ans.

D'un point de vue purement statistique, les tempêtes sont peu fréquentes dans le Vexin puisqu'on ne compte en moyenne qu'un jour par an où les rafales de vent atteignent le seuil de 100 km/h. Les fortes tempêtes avec des rafales atteignant 130 km/h sont rares, ne survenant en moyenne qu'une fois tous les 8 ans.

Les coups de vent (rafales entre 80 et 100 km/h) sont plus fréquents et surviennent en moyenne 3 à 4 fois par an, au passage des dépressions les plus actives ou des orages violents entre la fin du printemps et le début de l'été.

Un ciel d'apocalypse dans le Vexin le 12 juin 2020

Les couchers comme les levers de soleil dans le Vexin sont souvent magnifiques à admirer avec leurs beaux ciels rougeoyants. En effet, lorsque la lumière du soleil parcourt un important trajet dans l'atmosphère, toutes les couleurs à faibles longueurs d'ondes disparaissent et la couleur du ciel vire au rose, à l'orange ou au rouge. Plus la lumière solaire traverse de molécules d'eau et de particules en suspension dans l'air, plus elle se diffuse avec de chatoyantes couleurs.

Le 12 juin 2020, en pleine cueillette de cerises dans mon jardin, j'ai assisté comme beaucoup de Vexinois à un spectacle du ciel aussi sublime qu'effrayant, digne des plus grandes



Arrivée de l'arcus le 12 juin 2020 à Omerville

scènes de films à sensation. Un arcus, énorme nuage en forme de rouleau, avec un déchiquètement en lambeaux à l'avant du système nuageux, est arrivé subitement en provenance du sud-ouest. Le soleil rasait a sublimé le ciel en teintant cet énorme nuage menaçant de multiples couleurs. D'un point de vue météorologique, l'arcus est formé par la confrontation entre de l'air chaud descendant à l'avant du nuage et de l'air froid descendant depuis le haut du nuage vers le sol. Il constitue la partie avant d'un nuage de type cumulonimbus

porteur de puissantes averses orageuses. Ce soir-là, l'orage arrivait en fin de vie malgré cette imposante masse nuageuse qui a donné lieu à un renforcement brutal du vent et une averse de courte durée.

Le climat modéré et équilibré du Vexin a été pendant longtemps un atout de taille pour ce terroir agricole considéré comme le grenier à blé de la France. Le réchauffement du climat qui s'est accéléré depuis une trentaine d'années et les perspectives du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) vont nécessiter une adaptation dans de nombreux domaines tels que l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'habitat... L'augmentation des températures risque d'entraîner à la fois des sécheresses plus sévères (plus d'évapo-transpiration) et des orages plus violents (une masse d'air plus chaude peut contenir d'avantage d'humidité). Il faudra veiller à gérer au mieux la ressource en eau souterraine qui alimente le bassin de population locale. Par ailleurs, certains secteurs du Vexin sont très vulnérables aux ruissellements liés aux épisodes de fortes pluies orageuses. Des zones d'habitat en fond de vallées peuvent se trouver sous la menace de coulées de boue en provenance des plaines agricoles alentours ou d'inondations urbaines liées à l'imperméabilisation importante des sols.

Des enjeux et des défis importants à relever dans les prochaines années...



Passage d'un arcus à Omerville le 12 juin 2020

LA CUIRASSE DU SOLDAT FAUVEAU

Par Marie-Claude Boulanger

L'année 2021 était « l'Année Napoléon ». C'est pourquoi sans doute, l'image de « la cuirasse du soldat Fauveau » s'est-elle beaucoup promenée sur la toile, notamment sur Twitter : il se dit qu'elle a été vue plus de 17 millions de fois...

Remarquable cuirasse de carabinier troupe modèle 1810 ayant reçu un boulet sur le côté gauche. En tôle de fer garni de laiton, bordé de rivets en laiton. Frappée « AP » sur le côté. Dossière avec matelassure en toile écrue, matriculée d'époque à l'encre. B.E. (Manquent la ceinture et les épaulières).

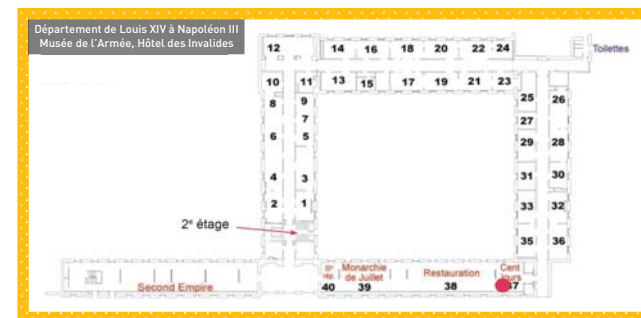
Cuirasse de carabinier ayant appartenu à François Antoine Fauveau. Inv. : 5077 | © Paris, Musée de l'Armée / RMN-GP 11-533839

Émouvante relique du champ de bataille de Waterloo où les carabiniers sont tenus en réserve, tandis que les cuirassiers et la cavalerie de la Garde mènent des charges multiples contre l'infanterie de Wellington formée en carré sur le plateau du Mont-Saint-Jean. Les carabiniers subiront de lourdes pertes sous le feu de l'artillerie ennemie et lors des dernières charges contre les carrés anglais. Fauveau est tué lors des dernières charges contre les carrés anglais menées par le Général Kellermann fils. Elle possède le même marquage « AP ».

Cette cuirasse spectaculaire, emblématique du drame de Waterloo, trouée de part en part par le boulet anglais qui a entraîné la mort immédiate du jeune soldat, a été découverte par un cultivateur sur le site de la bataille, puis acquise par le

colonel Philippe Lichtenstein, grand collectionneur et descendant d'un officier du Premier Empire, puis, sous la 3e République, offerte au Musée de l'Armée par le même colonel de Lichtenstein, officier d'ordonnance du

Président de la République entre 1879 et 1887, logeant à l'Élysée. Elle y est donc visible au deuxième étage de l'hôtel des Invalides, au « Département de Louis XIV à Napoléon III », dans la salle 37 ou des Cent-Jours2.



Fiche objet de la cuirasse du carabinier Fauveau

Cette pièce impressionnante rappelle les dangers auxquels sont exposés les combattants lors des guerres impériales.

L'objet en lui-même...

Antoine Fauveau, cavalier français de la 4e compagnie du 2e régiment de carabiniers, trouve la mort le 18 juin 1815 à Waterloo, traversé de part en part par un boulet de canon britannique lors d'une charge de cavalerie menée par le général Kellermann. Les 1er et 2e régiments de carabiniers s'illustrent notamment contre les carrés britanniques sur le plateau de Belle-Alliance.

Retrouvés sur son cadavre et sur le champ de bataille, le plastron et la dossière de sa cuirasse portent la trace de ce terrible impact. La partie gauche du plastron montre également deux traces bien visibles, probablement causées par des balles d'armes à feu individuelles (pistolet ou fusil), qui ne l'ont pas percé. Ce seul équipement pèse 6,96 kg car le plastron est fabriqué en acier. Il offre une protection relativement efficace contre les projectiles d'armes individuelles (sauf aux tirs rapprochés) mais reste inefficace contre l'artillerie. La feuille de laiton

qui recouvre le plastron distingue, comme la chenille rouge de leur casque, les carabiniers des cuirassiers. Sur l'exemplaire exposé, les épaulières ont disparu, il ne reste du système de fixation que la ceinture en cuir. La cuirasse est équipée d'un molleton intérieur attaché aux rivets, cette doublure était munie d'une poche dans laquelle le cavalier rangeait ses papiers : c'est sans doute ainsi qu'a pu être identifié le carabinier Fauveau.

L'objet nous raconte...

Les deux régiments de carabiniers font partie, comme les régiments de cuirassiers, de la cavalerie de réserve, encore appelée grosse cavalerie et destinée à agir en masse, par le choc. Elle est placée directement sous les ordres du commandement suprême, l'engagement de cette réserve étant étroitement lié aux opérations d'ensemble de l'armée.

Leur statut de corps d'élite, établi sous la monarchie, permet aux carabiniers de passer au travers des réformes de la période révolutionnaire et de rester ainsi parfaitement organisés. Ils défilent en tête du cortège du sacre de Napoléon en 1804, mais ne sont pas admis, à leur

grande déception, dans la Garde impériale. Jusqu'en 1810, ils portent l'habit en drap bleu à revers d'écarlate et le bonnet en peau d'ours noir. Les deux régiments ayant subi de lourdes pertes pendant la campagne de 1809, l'Empereur décide de mieux protéger ses cavaliers d'élite en leur imposant le port de la cuirasse et du casque en cuir fauve.

Le Premier Empire est une période faste pour la cavalerie. Napoléon utilise la cavalerie légère (hussards, chasseurs à cheval) pour sa rapidité, notamment dans les missions de renseignement, la cavalerie de ligne, dragons et cheveau-légers lanciers pour appuyer l'action de l'infanterie et la cavalerie lourde (cuirassiers, carabiniers) pour sa capacité à forcer la décision par la rupture du dispositif ennemi. À l'inverse, le manque d'une cavalerie entraînée après la retraite de Russie explique souvent l'incapacité de Napoléon à exploiter ses succès tactiques de 1813 et 1814. Cette cuirasse percée est l'illustration, à la fin des guerres napoléoniennes, du déclin progressif de la cavalerie de choc. La puissance de feu et la précision toujours accrue de l'infanterie et de l'artillerie réduisent en effet, considérablement l'efficacité des charges.

Fiche fournie par le Musée de l'Armée, Hôtel des Invalides

Or, il se trouve que ce sacrifié de Waterloo était vexinois, originaire du Heaulme... et que, de plus, il figure dans ma propre généalogie. Mue par un intérêt aussi émotionnel qu'intellectuel, je me suis (re)plongée dans les archives utiles à cette étude.

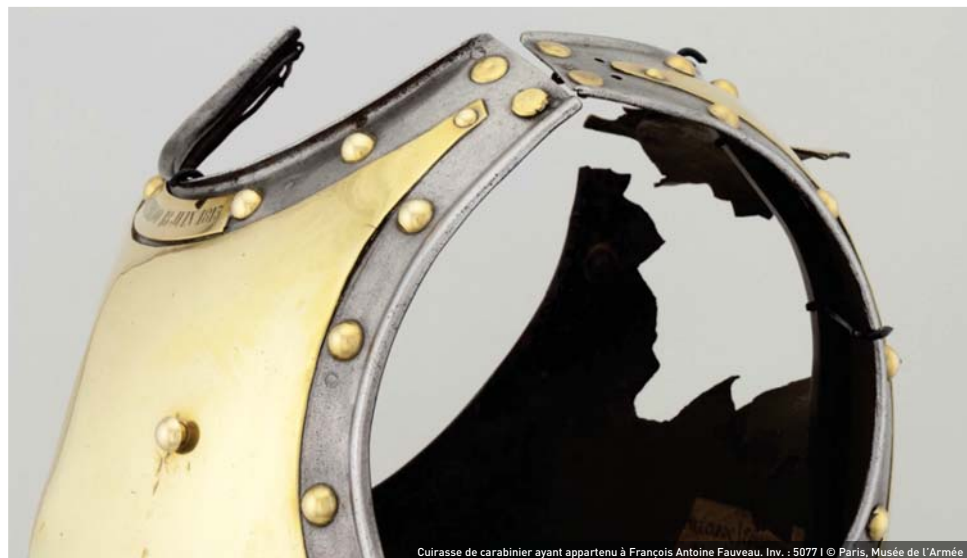
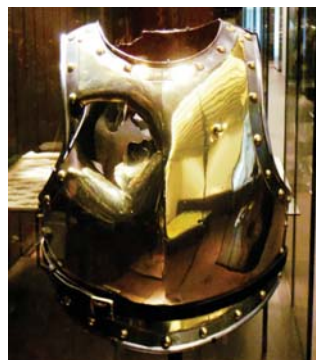
Les commissaires Emilie Robbe et Grégory Spourdos de l'exposition **Napoléon et l'Europe**, au Musée de l'Armée, du 27 mars au 14 juillet 2013, rapportent le témoignage d'Alexander Cavalé Mercer et sa vision du champ de bataille au soir du 18 juin 1815. En effet, celui-ci, à la tête d'une batterie de la réserve du Royal Horse Artillery Regiment, au sein du corps de cavalerie du général Uxbridge – positionné au centre, entre le carrefour et la ferme de Hougoumon, a soutenu les deux

célèbres assauts de la cavalerie lourde française, couchant, à chaque tir, « hommes et chevaux comme l'herbe sous la faux du faucheur. »

« C'était une sensation poignante de se tenir ainsi dans le silence nocturne et de porter ses yeux sur ce champ, théâtre tout le jour de la lutte et du tumulte et maintenant si calme et silencieux, sur les acteurs étendus sur le sol ensanglanté, leurs faces livides tournées vers les froids rayons de la lune qui se reflétaient sur les casques et les cuirasses ! [...] De temps en temps, une forme se dressait à demi du sol pour retomber de nouveau avec un gémissement désespéré. D'autres, se levant lentement et péniblement, plus forts, ou ayant été moins grièvement blessés, trébuchaient à travers le

champ en quête de secours. Beaucoup de ceux-ci que je suivais des yeux se perdirent dans l'obscurité de la distance. Mais beaucoup – hélas ! – après avoir chancelé quelques pas, s'affaissaient de nouveau sur le sol, probablement pour ne plus se relever. C'était déchirant ! Et cependant je regardais ! »

Ils ajoutent : « Aussi sûrement que le souvenir de l'artilleur britannique, cette cuirasse transpercée par le boulet d'une pièce de 4 atteste de la violence des combats. Donnée au musée de l'Armée, lors de sa création, par le colonel de Lichtenstein, elle fait partie de ces milliers d'objets qui, trouvés sur le champ de bataille de Waterloo, ont été rapportés comme un souvenir, ou une relique, par ceux qui le visitèrent ».



Cuirasse de carabinier ayant appartenu à François Antoine Fauveau. Inv. : 50771 © Paris, Musée de l'Armée

Puis... « Le livret, qui se trouvait à l'intérieur d'une poche de la matelassure aujourd'hui disparue, a livré le nom de François Antoine Fauveau, vingt-trois ans, beurrier de profession, incorporé au 2^e régiment de carabiniers en mai 1815. Sa haute taille – 1,79 mètre – le désignait pour ce corps d'élite. Ses états de service lui donnent un « visage allongé » : « front découvert, yeux bleus, nez aquilin, bouche petite, menton à fossettes, cheveux et sourcils châains, visage marqué de rousseurs. »

Informations précieuses que je me suis empressée de mettre en regard de ma connaissance de la famille Fauveau. Les commissaires, en fin de commentaires, laissent entendre que « La tradition familiale soutient que ce n'est pas François Antoine, qui devait se marier, mais son frère qui, s'étant substitué à lui, est mort à Waterloo ». Ce qui n'a laissé, bien sûr, de m'intriguer.

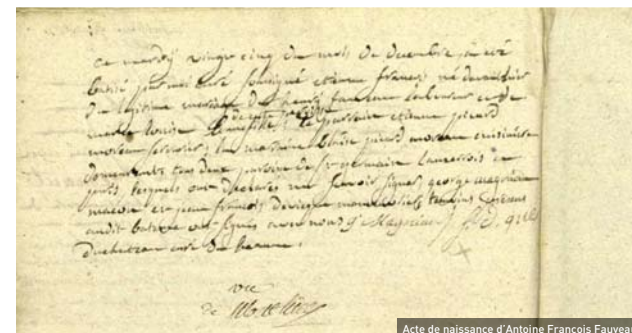
Un premier contrôle m'a permis de préciser que François Antoine n'était pas né en janvier 1792, comme le musée l'affirme, mais le jour de Noël 1791, le curé du village, François Chapot, étant son parrain. Détail, certes, mais qui méritait petite correction.

La suite de la recherche est beaucoup plus « spectaculaire » !

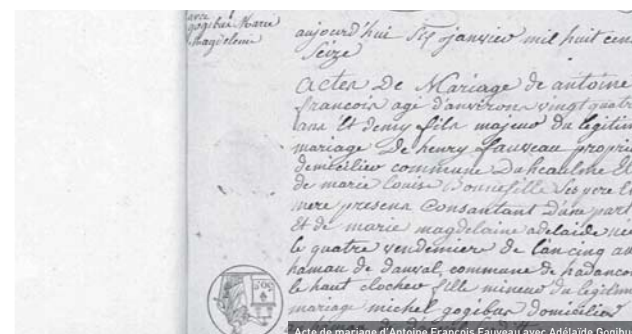
Le père de François Antoine est, en 1789, lors de la préparation des États Généraux, le syndic municipal du village (notable élu par l'assemblée de la paroisse pour administrer celle-ci). Il préside l'Assemblée et signe le cahier de doléances. Il sera élu député avec JN Piard, fermier de la seigneurie. C'est un villageois aisé, laboureur et commerçant (vaches, beurre, volailles) prospère. Une de ses trois filles épousera Pierre Ambroise Mouffette, instituteur au Heaulme, à Neuilly (où il héberge un orphelin d'un officier napoléonien), Epiais, Brignancourt, et Santeuil où son propre père avait tenu mairie et école pendant très, très longtemps.

Il a deux fils, Antoine François, qui nous occupe, né comme on l'a vu fin 1791, et **Étienne François, né le 23 décembre 1787.**

Le premier, les archives paroissiales puis d'état civil en attestent, s'est effectivement marié dès 1816, sa jeune femme devant mourir, avec son bébé, une dizaine de jours après ses couches, en janvier 1817, à l'âge de 20 ans.



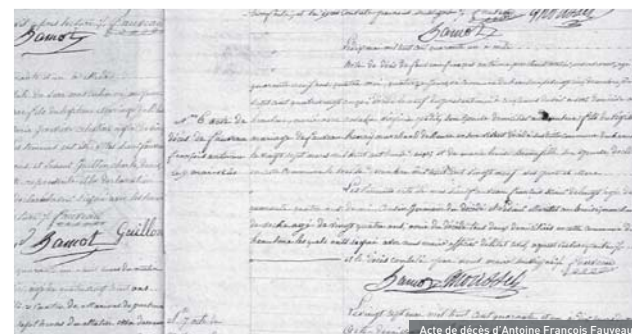
Acte de naissance d'Antoine François Fauveau



Acte de mariage d'Antoine François Fauveau avec Adélaïde Gogibar

N°	Noms	Profession	Âge	Sexe	État	Signature
33	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
34	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
35	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
36	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
37	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
38	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
39	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
40	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
41	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
42	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
43	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
44	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
45	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
46	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
47	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
48	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
49	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	
50	Antoine	Beurrier	23 ans	M	Marier	

Recensement d'Antoine François Fauveau (Le Heaulme 1836)



Acte de décès d'Antoine François Fauveau

Il se remariait d'ailleurs dès le 15 novembre 1817, sa seconde épouse lui survivant, lorsqu'il décède le 9 mai 1841.

Tous les actes figurent bien sûr dans les archives départementales. Antoine François pouvait donc difficilement être mort sur le champ de bataille de Waterloo !

En revanche, Etienne François, dont la naissance est attestée, « disparaît » des registres après son acte de naissance. Pas de mariage, pas d'enfants, pas d'acte de décès. Il semble donc bien qu'il soit en effet le malheureux Fauveau de la cuirasse !

Pourquoi est-ce donc Antoine François qui figure sur le carnet retrouvé dans la cuirasse ?

La situation historiquement bien particulière de mai 1815 (date de l'incorporation) permet peut-être d'éclaircir circonstances et hypothèses.

Le 1er mars 1815, Napoléon débarque à Golfe-Juan. Ce sera la période des « Cent jours ». La conscription levée par Louis XVIII n'est pas encore rétablie et Napoléon fait la campagne de Belgique avec des troupes aguerries, mais le décret du 28 mars 1815 avait déjà invité les soldats sans congé régulier à rejoindre les corps de troupes qu'ils avaient quittés ; le 10 avril, le maréchal Davout, ministre de la Guerre, adressait un appel analogue aux anciens militaires

et aux retraités ; ils devaient compléter les cadres des 3e et 4e bataillons de guerre.

Un décret fixait pour chaque année les effectifs du contingent appelé et le détail du nombre d'hommes à fournir pour chaque département. Le préfet fait alors la répartition entre les arrondissements d'après les bases de la population générale. C'est alors le sous-préfet qui fait la répartition au niveau du canton. Les jeunes gens recevaient d'abord reçu un billet du maire les invitant à se faire inscrire sur la liste de la commune de leur domicile ; une liste alphabétique des conscrits est dressée. Huit jours plus tard le sous-préfet se rendait au chef-lieu de canton, vérifiait les listes et procédait à l'examen des conscrits. Étaient proposés pour la réforme et dispensés de se présenter devant le Conseil de recrutement, les estropiés, les boiteux, les aveugles, et les sourds-muets, ainsi que ceux dont la taille est inférieure à 1,488 mètre les conscrits, étant en effet toisés pieds nus. Tous les conscrits de « bonne constitution » et d'une taille supérieure à 1,542 mètre sont déclarés capables de servir. Le sous-préfet informait alors les conscrits du jour et du lieu de l'examen définitif par le Conseil de recrutement. L'insoumission entraînait immédiatement l'action des juridictions compétentes, et l'identité des réfractaires et des déserteurs était mentionnée, ainsi que le nom de leurs parents. Les conscrits réfractaires étaient habituellement conduits dans des dépôts ou fournissaient des unités particulières

appelées « Bataillons de réfractaires ». Les instructions données après le décret du 15 janvier aux préfets par le général d'Haastrel, Directeur général de la Conscription, appelé par l'Empereur à Paris le 15 avril 1815, et qui restera du 8 mai au 17 octobre chef de division au ministère de la guerre, sont très claires. Les listes nominatives des conscrits nés en 1795 - les conscrits de 1815 alias "les Marie-Louise", baptisés ainsi parce que le décret qui les avait convoqués était signé par l'Impératrice Marie-Louise, correspondent en effet aux jeunes hommes âgés de 20 ans en 1815, donc nés en 1795 - sont établies par les maires, les cas d'exemption prévus permettent un ajournement de l'incorporation si les pièces justificatives sont produites et seulement pour les soutiens de famille. La sélection selon les critères physiques sera en principe respectée.

Certaines causes familiales exemptent en effet, y compris en 1815, les conscrits du service. En premier lieu le mariage, mais à condition que celui-ci ait eu lieu avant la date de promulgation de la levée de la classe... ce qui n'est pas le cas, on l'a vu, pour Antoine François Fauveau ! Nombre de mariages « de circonstance » ont été prononcés en mars et avril 1815 ! Le « remplacement », quant à lui, d'abord interdit par la loi, était devenu autorisé depuis 1802. Il ne touchait cependant que fort peu de conscrits (fort onéreux) : 4% entre 1807 et 1811 et il ne concerne plus que 1 à 2% à la fin de l'Empire qui est l'époque qui nous intéresse.

Dans le chaos et le désordre liés à la situation d'urgence et à l'invasion de la France par les puissances monarchiques d'Europe, la conscription, improvisée, ne respecte pas les procédures prévues et habituelles, longues à mettre en place, jusqu'à parfois plusieurs semaines. On assiste donc à une levée d'urgence, du fait des « circonstances impérieuses » dont dépend « le salut de la France ».

Lorsque Napoléon quitte l'île d'Elbe pour revenir en France et au pouvoir, il se trouve de nouveau, en effet, face à une Europe armée unie contre lui. Louis XVIII n'ayant pas été en mesure de reconstituer l'armée française, Napoléon doit s'y employer. Il envisage donc de **mobiliser tous les hommes valides. La conscription est de nouveau proclamée.** Mais déjà, en dépit de l'immense enthousiasme généré par le retour de l'Empereur, la question capitale du financement des opérations se pose cruellement. Afin de faire face aux besoins financiers que génère une telle nécessaire mobilisation, Napoléon a prévu un budget de 400 millions de francs.

Le budget de l'État étant de 618 millions, des sources complémentaires de financements doivent impérativement et urgemment être trouvées. L'emprunt, en dépit de la répugnance de l'Empereur pour cet expédient, est la seule solution qui semble s'offrir pour atteindre les objectifs fixés. Un emprunt forcé de 150 millions est donc soumis au vote dans les deux Chambres. Tous les contribuables sont tenus d'y souscrire pour une somme équivalente au montant de leurs taxes foncières et mobilières. La dette publique de la France passe de 123 millions à 639 millions. Bien sûr, cette situation n'est pas porteuse de popularité, mais Napoléon est persuadé que, cette fois encore, la victoire étouffera les sentiments négatifs.

Pourtant, ces mesures d'incorporation massive ne s'avèrent pas suffisantes pour se mesurer aux forces coalisées. Napoléon a besoin d'une armée opérationnelle pour entrer en campagne, mais il a aussi besoin d'hommes pour assurer la défense des 90 places fortes qu'il fait ériger sur les frontières et à l'intérieur des terres.

Il se voit exceptionnellement dans l'obligation de procéder à une levée massive de la garde nationale. Pour ce faire, il remet en vigueur le décret du 11 juillet 1792 promulgué par la Législative. Cela se traduit par la levée de 326 bataillons, dont chacun comprendra 720 hommes. Ainsi, 234 720 hommes seront dirigés vers les places fortes et les camps retranchés. Pour les encadrer, il décide le rappel de tous les militaires en retraite, ce qui se traduira par la levée de 55 bataillons. Tous les hommes valides doivent servir.

En dépit de tous ces obstacles, le 15 juin 1815, 132 815 gardes se trouvent dans les places fortes ou en route pour les rejoindre. Napoléon a atteint 57 % de son objectif. Les 43 % qui restent sont imputables aux contestations et résistances politiques, et aux réticences, voire oppositions de la population, lasse, à la guerre.

.....



Pontoise, A. Seyès, édit. • Claché Godefroy

Le Haulme (Seine-et-Oise)



Église du Haulme

Dans ce contexte d'exception, de précipitation, voire de confusion, il n'est bien sûr pas du tout invraisemblable, voire pas du tout étonnant qu'un frère ait pu être volontairement substitué à un autre lors de l'incorporation, surtout si leurs caractéristiques physiques se rapprochaient.

La question qui reste entière est la motivation individuelle ou familiale. Pourquoi Étienne François Fauveau a-t-il accepté de prendre le risque de mourir à la place de son frère cadet Antoine François ? Pour le moment ce mystère reste entier. Il est en tout cas certain que celui qu'il faut pleurer et honorer est **Étienne François Fauveau, le soldat à la cuirasse !**

Waterloo, dont Stendhal nous livre, par les yeux de Fabrice, l'ampleur et le souffle tragiques, est muée en cimetière, et a sonné la fin d'une ambition française. La campagne de Belgique a blessé 65400 hommes, dont 33900 français, en a tué 27300, dont 11500 français. Fauveau du Heaulme est l'un d'eux.



Illustration de la bataille de Waterloo 1-2



Illustration de la bataille de Waterloo 1-2

LE PROJET PARC ÉOLIEN DES CHESNOTS DANS LE VEXIN-THELLE ET LA VALLÉE DE L'EPTÉ À NOUVEAU EN SUSPENS

Par Marc Toillier

Les AVF ont toujours, argumentaires à l'appui, manifesté leur opposition à l'extension de l'éolien et à son implantation sur le territoire du Vexin. Après avoir obtenu le refus du projet éolien d'Ennencourt le Sec, nous réclamons aujourd'hui l'abandon du Projet des Chesnots à Eragny sur Epte : « Pas d'éolien dans le Vexin ». Notre position n'a pas changé et nous restons mobilisés auprès de l'association « Le Bruit du Vent 2017 » présidée par Clotilde de Koninck pour préserver le Vexin-Thelle et le sud de l'Oise de ces projets.

Retour à la case départ

Après un arrêté préfectoral défavorable émis par le Préfet de l'Oise le 10 Janvier 2020 et aussi un avis défavorable du Ministère de l'Ecologie, le promoteur du projet éolien 'les Chesnots' à Eragny sur Epte (Oise), la société RES, a obtenu le 14 Décembre 2021 de la Cour d'appel administrative de Douai la remise en cause de l'arrêté préfectoral au motif principalement de l'insuffisance des impacts paysagers relevés.

Pour ce projet dans le Vexin Thelle et la Vallée de l'Epte, initié en 2016, par la municipalité d'Eragny sur Epte et le promoteur RES, 6 éoliennes de 180 m de haut sont prévues sur le plateau de la commune avec un impact direct sur les communes de Sérifontaine, de Flavacourt et tous les environs à 7 kms.

Il faut rappeler que l'association locale 'Le Bruit du Vent 2017' qui milite contre ce projet a réussi à rassembler de très nombreux opposants, puisque 25 conseils municipaux des villages et villes voisines dont Gisors, ainsi que

3 communautés de communes : celles du Vexin-Thelle, du Vexin Normand et du pays de Bray, se sont exprimées par délibération contre le projet. À cela s'ajoutent aussi 3000 habitants riverains qui ont pris position pour refuser le projet sur le site de l'association.

Le conseiller régional ainsi que M. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts de France, ont eux aussi pris position officiellement auprès du Préfet de l'Oise contre ce nouveau projet éolien, la région ayant largement atteint ses objectifs d'implantation d'éoliennes. En effet, avec plus de 1500 mâts installés dans 320 parcs éoliens et une production intermittente de 4 100 Mégawatts les objectifs sont dépassés.

Les atteintes visuelles irrémédiables aux paysages et sites historiques remarquables voisins, n'ont pas été considérées recevables, en particulier:

- « L'impact visuel négatif sur la haute butte du château de Chaumont en Vexin et le château de Gisors, classé monument historique »,

- « L'écrasement visuel (du paysage) depuis le donjon du château de Gisors... »

Les paysages d'Eragny sur Epte dépeints par Pissarro avec la vallée de l'Epte, dédiée au tourisme, et sa plaine agricole ne peuvent supporter une telle incrustation et défiguration visible à plusieurs kilomètres, de Gisors à Chaumont en Vexin. Difficile d'imaginer des mâts de 180 m surplombant le clocher de l'église d'Eragny, peint par Pissarro de façon impressionniste.

Une nouvelle mobilisation nécessaire

Pour faire face à cette nouvelle situation, une mission d'élus de l'Eure et de l'Oise défavorables au projet a rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise en Décembre dernier. La député de la circonscription, Mme Agnès Thill a aussi décidé en Février 2022 de poser la question de l'arrêt de ce projet au gouvernement en session de l'assemblée. Dans ce contexte, le dossier du projet est revu par les services de la Préfecture avec une nouvelle décision attendue sous 6 à 8 mois.



Comme nous l'avons déjà développé, l'appartenance du Vexin-Thelle au Parc National Régional du Vexin voisin exclurait un tel projet. Mais nous insistons aussi à nouveau sur le fait que le Sud de l'Oise de Beauvais à Compiègne a une vocation touristique et culturelle avec la majorité des monuments classés du département, et donc doit être préservé de tout projet éolien.

Aujourd'hui les faiblesses techniques de cette énergie (en particulier efficacité limitée à 20% du temps) et ses faiblesses économiques (rentabilité entièrement subventionnée), en plus des autres impacts négatifs pour nos régions déjà cités dans nos articles précédents, sont largement reconnus. Les nouvelles directives pour l'éolien visent d'ailleurs aujourd'hui à privilégier les sites offshore et les zones à vent.

Dans ces conditions, nous continuons à demander **l'abandon définitif du projet**. Aux côtés des élus, des associations et des habitants du Vexin-Thelle, nous restons mobilisés dans les prochains mois pour faire valoir tous nos arguments contre ce projet aux limites du Parc Naturel Régional du Vexin.

Notes

Retrouvez plus d'informations

- Sur le site de la Région Picardie-Haut-de-France : [stopéolien.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr/eolien/) et <http://www.hautsdefrance.fr/eolien/>
- Sur le projet du promoteur RES de parc éolien Les Chesnots à Eragny-sur-Epte : <http://www.projeteeolienleschesnots.com/projet/le-projet/>
- Sur l'association le « Bruit du Vent 2017 » à Flavacourt avec l'évolution des actions contre le projet : <https://www.lebruitduvent2017.fr/> (adhésion et pétition possible en ligne)

• • • • •



SAUVER LA CHAPELLE SAINT-LAURENT-DE-MÉRÉ

UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LARGEMENT PARTAGÉ

Par **Mathieu de La Rochefoucauld**

Notre Vexin français compte de nombreux trésors patrimoniaux emblématiques, de forte notoriété, sur les grands axes du tourisme culturel. Eloignez-vous un peu, prenez la clef des champs et vous découvrirez d'autres merveilles, plus discrètes. Souvent au détour d'une petite route rurale ou d'un bosquet. C'est le cas de la *chapelle Saint Laurent de Méré* à proximité de Villarceaux sur la *commune de Chaussy*. Une petite merveille que les agressions du temps et bien des aventures ont transformée en une ruine qui bientôt disparaîtra si l'on ne se mobilise à son chevet.

La chapelle est sise au sud du *territoire de la commune de Chaussy*, commune de la Vallée de l'Epte incluse dans le Parc Naturel Régional du Vexin français, à une dizaine de kilomètres de Magny-en-Vexin ou encore de La Roche-Guyon.

La sauvegarde de la chapelle est repoussée depuis plusieurs décennies faute pour le propriétaire de pouvoir mobiliser les moyens nécessaires. L'état de dégradation du bâtiment s'accélère avec le temps et l'opération sauvetage souhaitée est devenue l'opération de la dernière chance.

Le Parc Naturel a inscrit la chapelle Saint Laurent à côté de la ferme de Méré, très ancienne fortification remaniée en ferme au cours des siècles derniers, dans le *Sentier du patrimoine* local, c'est dire l'intérêt patrimonial et touristique de ce précieux témoin du passé.



Tour de Méré (du Manoir) / Photo : Dominique Robert Repérant / Source : Momentum.fr

Un peu d'histoire locale

Les ruines de la chapelle Saint-Laurent de Méré, située dans le hameau du même nom, et inscrite Monument Historique en 1950, est l'un des derniers vestiges du domaine du manoir de Méré. La chapelle qui avait déjà perdu sa toiture antérieurement à la Révolution subit un incendie criminel en juillet 1822 qui acheva de détruire les aménagements intérieurs. En 1822, en effet, le Vexin se trouva en butte à une vague d'incendies criminels dont l'origine ne fut pas élucidée.

Le territoire de la commune ne conserve plus, de certains patrimoines bâtis religieux anciens, que des vestiges. Le bâti qui subsiste aujourd'hui témoigne pourtant de la richesse de l'histoire de ce morceau de territoire.

L'église du village de Chaussy, inscrite Monument Historique en 1927, est dédiée à Saint-Crépin-et-Saint-Crépinien. La première église de Chaussy, mentionnée dès 690, était dédiée à saint Martin. De la seconde église, composée d'une nef-grange voûtée en bois, d'un clocher central et d'un chœur, ne subsistent que la base et le premier étage du clocher. Le reste du bâtiment date de la fin du XVI^e siècle.

Le prieuré Ste Marie-Madeleine de Villarceaux — religieuses bénédictines — dont le seul bâtiment subsistant participe du bâti du château du Couvent, se trouve à l'est du domaine de Villarceaux. Le prieuré dont la fondation remonterait au roi Louis VII en 1160 fut détruit par les Anglais en 1432 puis entièrement reconstruit par le seigneur de Villarceaux en 1524. Il est supprimé à la Révolution et vendu comme bien national. Il est alors acquis par le conventionnel Joseph Lakanal, qui y résidera entre 1797 et 1815, qui fera démolir une partie des bâtiments, mais conservera le principal corps de logis, profondément modifié au XIX^e siècle. Ses deux tourelles au toit en poivrière proviennent de l'ancien prieuré.

La fontaine Saint-Ansbert, chemin du Passage : c'est une fontaine-abreuvoir avec une grande cuve taillée dans un bloc de pierre monolithique. Elle serait d'origine préceltique et se situe sur l'emprise de l'ancien cimetière. Saint Ansbert est censé protéger contre les démons. Cette vertu est également attribuée à la fontaine des Dours, sur la même commune.



La Ferme de Méré vue de la route / Source : Photo AVF-MLR



Vue aérienne / Source : Google Earth

Le prieuré de Saint Jean d'Orsemont — Ordre bénédictin de Tiron —, fondé au XI^e siècle, aujourd'hui complètement disparu.

Nombre de bâtis témoins historiques ont, comme on vient de le voir, été partiellement ou totalement effacés du territoire communal.

Le **sauvetage des ruines de la chapelle Saint-Laurent** présente donc une importance déterminante pour le patrimoine historique local.

La chapelle se trouve dans le périmètre immédiat de la Tour de Méré

La chapelle aurait été construite en 1474 par Guillaume Pillavoine de Mérez, seigneur de Villarceaux, pour une confrérie de moines.

De la chapelle ne subsistent aujourd'hui que les épais murs, avec quelques

ouvertures de fenêtres, et le portail occidental. Ce dernier, en anse de panier, est surmonté d'un sourcil mouluré et d'un gâble en accolade à l'intérieur duquel sont sculptés un écu et une massette. Quelques ossements dépassent encore des murs intérieurs.

La chapelle se constitue d'une nef unique et mesure en son intérieur 15,2 mètres de long et 5,4 mètres de large. Les murs en moellons et pierres de taille appareillées ne font pas moins de 80 centimètres d'épaisseur.

La chapelle était largement éclairée par de hautes baies en ogive percées dans les murs. La toiture a disparu lors de l'incendie au XIX^e siècle.

La cloche de la chapelle fut déplacée dans l'église de Chaussy à la suite du concordat signé entre le gouvernement de Napoléon Bonaparte et le Pape Pie VII en 1801, où elle se trouve toujours.

Un projet de programme de sauvetage bien concret

Le sauvetage de la chapelle fait l'objet d'un examen concerté de projet de mise en sauvegarde en cours d'ajustements.

D'ores et déjà certains éléments sont établis, à savoir : le nettoyage des abords, et l'enlèvement de la végétation au sol ; la coupe au sol des lierres grimpants (sans arrachement) ; la pose d'un échafaudage façadier intérieur et extérieur.

En commençant par la façade avant Sud principale: dévégétalisation du pignon 2 faces effectuée manuellement et nettoyage à la brosse; façon d'une

arase en tête de mur contre les infiltrations d'eau de pluie dans les parements ; consolidation des soubassements intérieurs et extérieurs ; blocage des chaînes d'angle avant ; réfection des jointoiements au nu de la pierre — au mortier de sable et chaux, en cours de précision — de façon à consolider et éviter les infiltrations.

Il s'agit là d'une première phase de travaux visant en priorité la préservation de la façade principale, la plus urgente à préserver à ce stade.

En fonction du volume des budgets mobilisés, il sera fait, dans la mesure

du possible, de même sur l'ensemble des murs Est, Ouest, et Nord.

Des entreprises sont en cours de consultation en vue de l'étude de devis.

Bien entendu, le projet intéresse directement Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France avec le concours duquel le projet se précise. Vraisemblablement, s'agissant d'une intervention sur un monument ISMH, une déclaration préalable, voire un permis de construire seront à déposer après concours d'un architecte.

LA FERME DE MÉRÉ ET LA CHAPELLE SAINT-LAURENT

Anciennes dépendances de Villarceaux

LA FERME-MANOIR...

Ce grand ensemble architectural a été bâti en plusieurs temps. La chapelle, le colombier et la tour de Méré sont les éléments les plus anciens encore visibles ; ils ont été élevés au XV^e siècle par Guillaume Pillavoine, seigneur de Villarceaux. Avec son toit en poivrière, la tour de Méré présente un plan circulaire et une élévation à 6 niveaux. Elle est inscrite au titre des Monuments historiques en 1927. Une tourelle d'escalier hors œuvre y est accolée. En 1819, la tour était rattachée à un corps de ferme aujourd'hui disparu. Elle conserve son escalier d'origine et une partie de sa courtine, témoin de la fonction défensive de cet édifice. Les murs ont une épaisseur de 90 à 95 cm. Cet ensemble comprend également une ferme à cour carrée, construite au XIX^e siècle, un logis sur trois niveaux, des granges dont une épaulée par des contreforts en pierre de taille et un colombier de plan circulaire (daté de 1415). Certains éléments datent de l'époque pendant laquelle le célèbre joaillier et horloger Louis Cartier en était propriétaire. En effet, ses initiales (C.L.) apparaissent par exemple au-dessus du portail d'entrée (restauré en 1869) ou sur la grange à droite de la ferme, datée de 1874.

...ET LES RUINES DE LA CHAPELLE

La chapelle Saint-Laurent est l'un des derniers vestiges de l'ancien domaine du manoir de Méré. Cette chapelle à nef unique aurait été construite en 1474 pour une confrérie de moines. En 1822, un incendie criminel a détruit la toiture et l'aménagement intérieur. Ne subsistent que les murs extérieurs, avec quelques ouvertures de fenêtres et le portail occidental. Ce dernier se compose d'une porte couverte d'un arc cintré surbaissé, lui-même surmonté d'un gâble en accolade mouluré et décoré d'un écu et d'un roseau. Sur le cadastre de 1819, on note que l'édifice était épaulé par six contreforts et présentait un chevet à trois pans. À l'intérieur, des traces de peinture ocre rappellent la fonction et le décor de ce sanctuaire, probablement couvert autrefois de lambris. Sa cloche se trouve dans l'église de Chaussy. Les ruines de la chapelle sont inscrites au titre des Monuments historiques en 1950.

Ferme de Méré © Carte postale (Coll. privée)

Plaquette informative / Source : Photo AVF-MLR

Un monument protégé, présentant un fort intérêt patrimonial local

La chapelle Saint-Laurent-de-Méré est répertoriée dans la base Mérimée, base de données sur le patrimoine architectural français du ministère de la Culture, sous la référence PA00080021 :

- Date de versement de la notice: 1993-05-14
- Siècle de la campagne principale de construction: 16e siècle
- État de conservation (normalisé) : Vestiges
- Nature de la protection de l'édifice: Inscrit MH partiellement
- Date et niveau de protection de l'édifice: 1950/01/05 — inscrit MH
- Précision sur la protection de l'édifice: Vestiges, inscription par arrêté du 5 janvier 1950
- Statut juridique du propriétaire : Propriété privée

Source :
<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00080021>



La Tour de Méré, son escalier et le reste de courtière y attenant, édifiés au XVème siècle, sont inscrits à l'ISMH par arrêté du 24 octobre 1927 (Lithographie de F. Villeneuve circa 1819).



Photographie ancienne / Source : Momentum.fr



Façade principale à deux larmiers formant de légers surplombs



Une indispensable mobilisation pour une véritable opération de sauvetage

Le sauvetage de la chapelle de Méré, porté par son propriétaire Monsieur Georges Bigot, est activement soutenu par l'Association Image et Patrimoine de Chaussy, par le Parc Naturel Régional du Vexin Français, en les personnes de son Président Benjamin Demailly et du responsable du pôle aménagement, Patrick Gautier qui suit le dossier, ainsi que par la Mairie de Chaussy. Sont également sollicitées la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français et prochainement la Direction Régionale des Affaires Culturelles auprès de laquelle l'Architecte des Bâtiments de France s'emploie à attirer l'attention sur l'intérêt patrimonial du dossier. Et, bien sûr, comme diraient nos amis anglais, « la dernière mais non la moindre », l'Association des Amis du Vexin français.

.....

NB : le présent article fait à plusieurs reprises appel à des rédactions et illustrations issues de recherches sur internet, et nous tenons à remercier les auteurs de ce travail partagé qui concourt pleinement à la préservation du patrimoine local.

1^{ère} ligne M FRANCOIS LA PBRECVRE DE CHAVSSY & LAN 1684
2^{ème} LOUIS DE MORNAY MARQUIS DE VILLARCEAUX MON PARAIN & HOMME PAR M^{re}
3^{ème} ligne DAME DU DIT LIEU MA MAREINE & HENRI LE CAPPELAIN PRIEUR & CATHERINE BRV
4^{ème} ligne DE S^{re} LAVRENS



Au chevet à trois pans se dressent six contreforts de belle prestance en blocs de pierres de taille qui encadrent les hautes baies en ogive.



On distingue encore de nettes traces d'enduit ocre et des ossements scellés dans les murs, ainsi qu'une loge sculptée qui devait servir à poser les burettes lors des offices.



La cloche est blasonnée aux armes de la famille de Mornay qui se lisent « Burelle d'argent et de gueules au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout. »



CIMENTS CALCIA

HEIDELBERGCEMENT GROUP LES ANNONCES DE 2020 SE CONCRÉTISENT

Par Pierre Bellicaud

Illustration d'une cimenterie

Le 18 novembre 2020 Ciments Calcia annonçait par communiqué de presse des investissements de près de 400 millions d'euros en France et un projet de réorganisation.

Ce dernier concernait certains sites du département des Yvelines :

- **L'abandon** d'exploiter une nouvelle carrière à Brueil en Vexin dans le contexte d'incertitude liée aux 12 recours juridiques (6 portés par les communes de Brueil en Vexin, Fontenay Saint-Père, Sailly, le Parc Naturel Régional (PNRVF), le département des Yvelines, et 6 autres portés par les associations AVL3C, AVF...).

- **D'arrêter** la cimenterie de Gargenville, et de la convertir en centre de broyage.

- **De déménager** en partie le siège social de Ciments Calcia de Guerville (78) à Paris.

Commentaire Sur l'abandon de la nouvelle carrière et l'arrêt de la cimenterie

Le contexte d'incertitude évoquée ci-dessus peut-être complété des éléments factuels suivants : éloignement de la nouvelle carrière distante d'environ 7 km de la cimenterie, vétusté de l'usine (1921) loin des standards des cimenteries modernes, la baisse continue de la teneur en « Clinker » dans le ciment donc moins de besoin en calcaire, et enfin des facteurs financiers comme l'évolution à la hausse de la taxe carbone.

L'ensemble de ces éléments ont conduit Heidelberg group à renoncer à ce jour, aux investissements nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'entité cimenterie-carrière.

Un an après Les annonces Se concrétisent

Sur le plan juridique : Le tribunal administratif de Versailles a clôturé le 8 novembre 2021 l'instruction, et l'audience pourrait avoir lieu d'ici à la fin de l'année.

La cimenterie : épuisement du calcaire venant de la carrière de Guitrancourt (78), pas d'extraction à



Banderole d'un citoyen du PNRVF



Brueil donc pas de « calcaire vexinois » à cuire. Le four est arrêté depuis le 16 novembre 2021.

Il subsisterait entre autres l'atelier de broyage de clinker, qui a fait l'objet d'une mise en demeure de la part du préfet pour une mise aux normes actuelles concernant la pollution. La conversion du site de Gargenville en centre de broyage sera effective au premier janvier 2022.

Le déménagement du siège social de Guerville (78) vers le quartier d'Affaires de la Défense sera réalisé dans le courant de l'année 2022.

Clinker

Nom donné au calcaire et ses ajouts après leur passage au four.

Conclusion

Une carrière cimenterie à Brueil-en-Vexin telle était la volonté affichée de Ciments Calcia depuis de nombreuses années.

Mais la forte opposition des populations, des communes, du département, de la région, du PNRVF... etc, a évité un désastre environnemental au sein du Vexin Français.

(Point du dossier au 27 11 2022)

NB : Le tribunal administratif de Versailles a annulé l'audience du 18 février (en raison de l'absence d'un des juges assesseurs) et l'a remplacé par une audience qui doit se tenir le 11 mars à 14H30

BRUIT,

VOUS ENTENDEZ DU BRUIT ? COMME C'EST BLIZZARD...



Par Denis Gibon

Le Vexin Français que nous aimons et protégeons est réputé pour la beauté de ses paysages, la richesse de sa faune et de sa flore, le charme de ses petites villes et de ses villages, l'exceptionnelle variété de son patrimoine, châteaux, belles demeures, maisons rurales. Et bien entendu la qualité de vie des habitants se doit aussi d'y être, en harmonie avec son cadre, préservée, et notamment de toute nuisance sonore excessive.

Or à l'Est de son territoire, existe à Cormeilles-en-Vexin, créé en 1937, un aéroport de 235 ha: aéroport civil ouvert depuis 1946 à la circulation aérienne publique, géré par Aéroports de Paris depuis 1949. Il est utilisé pour le transport national et international, ainsi que pour les activités de loisirs (aviation légère, hélicoptère, ballon dirigeable).

Afin de protéger les riverains de la pollution sonore découlant de l'exploitation de cet aéroport, l'Etat a institué une instance de concertation, la **Commission Consultative de l'Environnement** dont les Amis du Vexin Français sont membres.

Cette commission présidée par le Préfet du Val-d'Oise est composée des exploitants de l'aéroport (A.D.P. - Groupe Aéroport de Paris), des sociétés travaillant sur l'aéroport,

des usagers de l'aérodrome, de représentants des collectivités locales : région, département, et les 11 communes impactées directement par le bruit de l'aérodrome, des représentants des associations de riverains (association de **Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin**, association partenaire des AVF) et des associations de protection de l'environnement.

Le 14 décembre 2021, s'est tenue en visioconférence une **réunion de la C.C.E** dont l'ordre du jour était très chargé, et au cours de laquelle, de ce fait, tous les points n'ont pu être débattus ni même examinés.

Après l'approbation du compte rendu de la C.C.E. du 31 janvier 2019, il a été procédé à la désignation des membres du comité permanent.

L'A.D.P. a présenté un bilan de l'activité de l'aérodrome soit 40 192 mouvements en 2020.

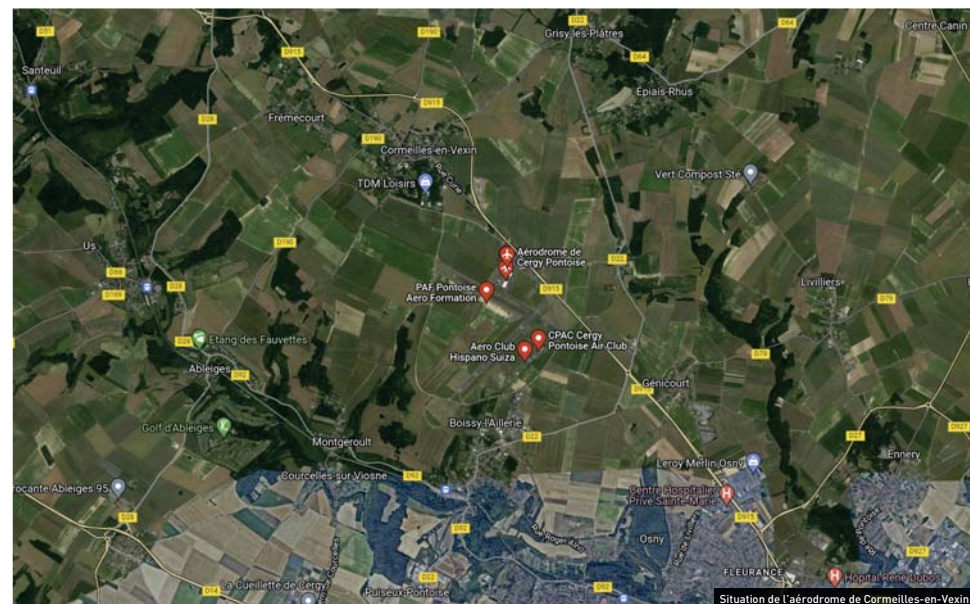
La Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (D.S.A.C.) a procédé à un exposé sur les **signalements** qui lui ont été adressés soit directement par les riverains, via la DIRAP, soit par la préfecture ou l'A.D.P., consécutifs au **non-respect des trajectoires** des appareils en survol des villages, ou en

approche du terrain d'atterrissage ou à cause du **régime moteur non maîtrisé** par le pilote pour limiter le bruit. Cependant certaines réclamations se sont avérées non exploitables du fait de la faiblesse des informations qui les accompagnent.

A ce sujet la DIRAP observe une forte augmentation des réclamations en raison de **nuisances sonores supérieures à 30 - 40 décibels**.

Un autre point soulevé concerne le **non respect des règles de survol** relatives aux villages mentionnés sur la carte V.A.C. (Visual Approach Chart ou Cartes d'approche et d'atterrissage à vue) au décollage ou à l'atterrissage. Notamment est déplorée une altération de cap entre Courcelles et Boissy l'Aillerie. La DIRAP demande par ailleurs que soient ajoutées d'autres communes riveraines sur la V.A.C. afin que soit ainsi signalée aux pilotes la présence d'habitations.

La représentante de l'A.D.P. a informé les participants que l'aérodrome accueillait pour des **tests en situation réelle le VoloCity** qui est un véhicule électrique à décollage vertical, à usage de taxi volant dans la perspective d'un démonstrateur pour les J.O. de 2024. Ces tests porteront également sur l'acceptation de l'usage du véhicule par les riverains.



Situation de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin

CARRIÈRES DE SABLES ET GRAVIERS DE SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

UNE POLLUTION À NEUTRALISER

Par Marcel Roncin

Une situation sanitaire et environnementale préoccupante à laquelle l'État entend remédier. Pour comprendre la nature des dégâts et des dangers ainsi que celle des exigences de la remédiation, il paraît utile de rendre compte avec précision de la teneur et du fondement des arrêtés de la Préfecture des Yvelines, relatifs, d'une part aux carrières de sables et graviers exploitées par la société « LAFARGEHOLCIM GRANULATS » à Sandrancourt, sur la commune de Saint Martin la Garenne, et, d'autre part à la présence de déchets non inertes provenant du chantier ÉOLE, dans les carrières du Bois de la Plaine et du Bois Gravelot, à proximité de captages publics stratégiques d'eau potable de Saint-Martin-la-Garenne et de Guernes.

DERNIÈRE MINUTE

« L'arrêté préfectoral du 3 août 2021 (art. 3.1) demandait à l'exploitant de procéder à l'excavation des déblais issus du chantier ÉOLE dans un délai n'excédant pas 6 mois et leur envoi dans des installations dûment autorisées à les recevoir. Cela induisait automatiquement un achèvement des travaux pour FÉVRIER 2022.

En date du 24 février 2022, l'exploitant a demandé la prolongation de ce délai afin de terminer l'excavation totale des déblais.

Un nouvel arrêté préfectoral du 29 mars 2022 précise que cette opération doit désormais être achevée avant le 30 SEPTEMBRE 2022 (art. 1.2)

Deux autres arrêtés, respectivement du 28 avril et du 16 mai 2022, concernent LAFARGEHOLCIM GRANULATS. Le premier demande la réalisation de dix nouveaux piézomètres pour compléter l'actuel réseau de surveillance des eaux souterraines. Le second met en demeure l'exploitant de mettre en place, dans le délai de trois mois, une clôture efficace ou tout autre dispositif équivalent, absent lors d'une visite de l'inspecteur de l'environnement du 19 janvier 2022, au lieu-dit « Bois de la Plaine » à Saint Martin la Garenne. (Art. 1er) »



La carrière de sable et graviers de Saint-Martin-La-Garenne (photo Le Parisien)

Rappel : les carrières de Sandrancourt

Dès le début de la Ve République, la priorité des Pouvoirs Publics avait porté sur l'urbanisme et la construction immobilière (un besoin de 4 millions de logements neufs avait été identifié), ainsi que sur l'aménagement du territoire, ce qui impliquait la mise à disposition de grandes quantités de béton, partant, d'un volume considérable de sable et de gravier.

Dans ce contexte, un décret du 19 juillet 1962 avait institué pour une durée de quinze ans une zone spéciale en vue de l'exploitation de carrières de sables et graviers d'alluvions d'une superficie de 3.572 hectares environ, dite zone de Moisson, intéressant tout ou partie du territoire de sept communes de l'ancienne Seine-et-Oise, dont faisaient partie Guernes et Saint-Martin-la-Garenne.

Le Groupe Lafarge exploite depuis 1969 des carrières dans la Boucle de Guernes. La société LafargeHolcim Granulats exploite aujourd'hui, ou a récemment exploité, quatre carrières de sables et graviers à Sandrancourt, et a pour ce faire obtenu les autorisations suivantes :

- Par Arrêté préfectoral 06-084-DDD du 11 août 2006 d'exploiter, sous le nom de « Compagnie des Sablières de la Seine », une superficie de 11 ha 58 a 1 ca, au lieu-dit « Les Fonciers, derrière la Chapelle ». L'autorisation d'exploitation a expiré le 11 avril 2018 après prorogation d'un an (arrêté préfectoral complémentaire 2017-42799).
- Par Arrêté préfectoral 07108 DDD du 17 août 2007, d'exploiter à ciel ouvert, sous le nom de « Compagnie des Sablières de la Seine », une superficie de 49 ha 79 a 39 ca des secteurs 1 à 4, permis 109, au lieu-dit « Bois Gravelot ».
- Par Arrêté préfectoral 2013329-0009 du 25 novembre 2013, d'exploiter à ciel ouvert, sous le nom de « Lafarge Granulats Seine Nord », une superficie de 70 ha 18 a 16 ca, au lieu-dit « Bois de la Plaine ».
- Par Arrêté préfectoral 36216 du 7 décembre 2015, d'exploiter à ciel ouvert, sous le nom de « Lafarge Granulats France », une superficie de 31 ha 91 a 46 ca, au lieu-dit « Les Bretelles ».

Les données du problème

• 240 744 tonnes de **déblais du chantier** Eole (prolongement Ouest du RER E vers Mantes la Jolie) dont SNCF RÉSEAU est le producteur, dans lesquelles la **présence de pyrite** a été décelée, ont été admises entre mars 2019 et octobre 2020 dans les carrières de Sandrancourt, sur les sites « BOIS DE LA PLAINE » et « BOIS GRAVELOT ».

• Des captages publics stratégiques de production d'eau potable se trouvent à proximité (100 mètres), de ces deux carrières, entraînant de potentiels **risques de transfert** de certains éléments relargués (dispersés dans l'environnement) par l'oxydation des déblais contenant de la **pyrite dans la ressource en eau potable** captée par les captages de Saint-Martin-la-Garenne et de Guernes. Danger mis en évidence par les études de modélisation hydrogéologique.

La pyrite (bisulfure de fer présentant une couleur jaune laiton) peut en effet s'oxyder une fois excavée et au contact de l'atmosphère ou de l'eau. Les conséquences de cette oxydation sont de nature à porter atteinte aux intérêts protégés par les articles suivants du **Code de l'Environnement** :

- L 211-1 : recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau pour satisfaire en priorité les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.
- L 511-1 : inscription des exploitations de carrières au titre des installations classées...en l'absence d'une prise en charge adaptée.

Les actions engagées

• **La société** « LAFARGEHOLCIM GRANULATS » a produit le 26 février 2021 un **rapport d'incident** : Après plusieurs semaines /mois de stockage, il a en effet été observé une évolution de certains matériaux avec des pH très acides (proches de 2) ainsi que des concentrations notables en certains matériaux dans les remblais et un doublement des teneurs en sulfate entre janvier 2020 et janvier 2021 (de 60 mg/L à 120 mg/L).

La société a coopéré avec les services compétents et les experts mandatés par l'Administration dans l'évaluation de la situation et la recherche de solutions. Selon la presse, elle a recouvert d'argile les stocks de terre concernés afin de limiter le risque d'oxydation de la pyrite.

• **L'administration**, pour sa part, par **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 7 AVRIL 2021** portant prescription de mesures de mise en sécurité et de mesures d'urgence prises À TITRE CONSERVATOIRE, demande à l'exploitant :

- De ne plus recevoir de déblais ni autres déchets
- De mettre en œuvre, pendant la période d'arrêt, les dispositions permettant de garantir la sécurité des installations et la protection de l'environnement.
- De récupérer toute eau stagnante colorée ou acide issue de ces remblais, et de les gérer comme des déchets dans les filières dûment autorisées.

Ces mesures de protection étant fonctionnelles jusqu'à la reprise du réaménagement.

• Qu'un rapport d'incident pour les sites « Bois de la Plaine » et « Bois Gravelot » conforme aux dispositions de l'article R. 512-69 du code de

l'environnement soit transmis sous 15 jours à l'Inspection des installations classées et mis à jour, et que l'exploitant transmette à cette administration toutes justifications permettant d'attester de la non-réception de déblais du chantier « Eole » sur les sites des lieux

• Dits « Les Bretelles » et « Les Fonciers derrière la Chapelle ».

• Qu'une étude complémentaire sous un délai de trois mois, ainsi qu'une étude technico-économique des solutions possibles de gestion des déblais soient entreprises, étant su que la reprise de la réception de déblais ou de déchets interviendra une fois que les mesures correctives auront été mises en œuvre.

• De réaliser une nouvelle étude pour déterminer les caractéristiques des déblais, déchets ou autres matériaux pouvant être utilisés pour le remblaiement de la carrière.

D'autre part, l'**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 AOÛT 2021** portant prescription de MESURES COMPLÉMENTAIRES, demande à l'exploitant :

- D'excaver les déblais issus du chantier « EOLE », le début de l'opération devant intervenir dans un délai n'excédant pas un mois, et son terme dans un délai n'excédant pas 6 mois.

de réaliser des échantillonnages représentatifs des lots de déblais à excaver : 6 prélèvements d'échantillons de matériaux doivent être réalisés pour chaque lot de 2.500 tonnes, dont la représentativité est justifiée sur un registre tenu à la disposition de l'Inspection des installations classées.

- De réaliser des analyses sur les échantillons représentatifs des déblais à excaver.

• D'expédier les déblais excavés vers des installations dûment autorisées à les recevoir.

• De tenir en permanence un plan de maillage actualisé en fonction des résultats d'analyses, et tenu à la disposition de l'Inspection des installations classées

• Que les zones de stockage et de transfert des déblais soient situées en dehors des zones de battement de la

nappe (zones de variation du niveau de la nappe phréatique au cours de l'année) et des zones inondables, matérialisées sur le site et répertoriées sur un plan tenu à la disposition de l'Inspection des installations classées.

• De tenir un registre des lots en cours de transfert, et réceptionnés sur le site receveur, et de pouvoir justifier en permanence du choix du traitement retenu pour chacun des lots. Ce registre est tenu à la disposition de l'Inspection des installations classées

• De respecter un délai maximal de 5 jours par la voie routière, et de 7 jours par la voie fluviale, entre le début de l'excavation et le traitement / valorisation sur les sites exutoires récepteurs.

En fin de chantier

• De procéder à des analyses (du terrain) « encaissant » sur le fond et les bords de fouille de toutes les zones de stockage, de transfert et des zones pouvant avoir été impactées lors de l'excavation des remblais.

• De réaliser des analyses sur des échantillons représentatifs de l'encaissant.

• De tenir un registre précisant le choix de l'échantillonnage dûment justifié, les résultats d'analyses, le choix de filière de traitement de l'encaissant excavé et la justification de son évacuation.

• De décaper le substratum (formation géologique sur laquelle reposent les terrains) en fonction des résultats d'analyses, et de justifier que ces déblais partent dans les filières adaptées à leur nature et à leur dangerosité.

• De procéder chaque soir au nettoyage des zones de transfert, en prenant soin de ne pas utiliser de l'eau pour ce faire.

• De s'assurer que les moyens de transport des déblais respectent les dispositions prévues, notamment celles relatives à l'étanchéité des bennes et barges.

• De respecter les itinéraires de transport par voie routière décrits, et, en cas de transports terrestres, de limiter le flux de camion maximal à 70 par jour.

• De limiter les rejets d'effluents aqueux (eaux usées du circuit industriel) vers le milieu naturel. En cas de rejet, l'exploitant doit s'assurer que les effluents respectent un certain nombre de caractéristiques. Si les

résultats d'analyses présentent une anomalie, les eaux sont évacuées en centre agréé par un prestataire spécialisé. L'Inspection des installations classées est informée dans les 48h.

• De considérer toute eau stagnante, colorée ou acide, issue des remblais, des zones de transfert ou autre, comme devant être récupérée et gérée comme des déchets dans les filières dûment autorisées à les prendre en charge.

• D'établir une note synthétique de suivi de chantier, qui sera adressée toutes les deux semaines à compter du début des travaux d'excavation à l'Inspection des installations classées.

• D'établir un rapport final sous un mois à partir de la fin de l'évacuation totale des déblais, et de le transmettre à l'Inspection des installations classées.

• De déclarer dans les meilleurs délais à cette administration les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de son installation et qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement.

• De transmettre un rapport d'accident ou d'incident sous 15 jours à l'Inspection des installations classées. Il reprend les circonstances, les causes, les effets sur les personnes et l'environnement, les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident/ incident similaire et pour en pallier les effets à moyen/long terme.

• De se positionner sur la compatibilité du site avec une reprise de l'activité antérieure.

Et maintenant ? Vigilance...

Compte tenu des moyens de traçage et d'analyse qui doivent être mis en œuvre pour sécuriser les transferts de déchets, il doit être possible de **déterminer les circonstances qui ont conduit à la livraison de terres non inertes** à Saint-Martin-la-Garenne.

Concernant le respect des délais imposés par la Préfecture des Yvelines, la presse se fait l'écho d'un démarrage engagé en octobre 2021 de l'évacuation des déblais par voie fluviale vers un site agréé en Normandie.

À ce stade, on ne peut que recommander un **suivi attentif de la mise en œuvre, et du bon achèvement des travaux** ordonnés par les arrêtés préfectoraux des 7 avril et 3 août 2021.



Intérieur de la carrière de Saint-Martin-La-Garenne (photo Le Parisien)



MÉTHANISEUR AGRICOLE

BRÈVE SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES

Par Michel Hénique

Les questions relatives à l'énergie se trouvent au centre des réflexions au plan national, mais s'invitent aussi au cœur du Vexin français.

Nous avons toujours affirmé une opposition ferme, absolue et rigoureusement argumentée à l'implantation d'éoliennes sur le territoire du Vexin français. Notre détermination à soutenir l'association Bruit du Vent qui lutte contre l'installation d'éoliennes dans la « vallée Pissaro », objet d'un nouvel article dans la présente revue, en atteste s'il en était besoin.

Le paysage vexinois est un bien collectif précieux que nous sommes depuis plus d'un demi-siècle donné comme objectif de préserver.

Se pose pourtant, notamment dans le contexte géopolitique actuel, le problème de la fourniture des énergies

(qui feront très prochainement l'objet d'une conférence de notre adhérent et administrateur Michel Hénique) pour les consommateurs vexinois. L'énergie consommée doit-elle intégralement venir d'ailleurs ou bien le territoire doit-il participer de façon acceptable à la fourniture d'une partie de sa consommation ?

Des projets alternatifs font actuellement l'objet de polémiques quelquefois dures y compris au sein du PNRVF. Nous ne dérogeons pas à notre exigence de la préservation de l'identité paysagère vexinoise et donc avançons, à l'examen de tout projet, ce préalable. La question qui se pose concrètement est : **peut-on (ou doit-on) installer un ou des méthaniseurs sur le territoire vexinois ?** Si oui : de quelle nature et de quelle capacité, et bien sûr où, pour que ni nos exigences de base ni la qualité de vie des habitants ne soient bafouées ?

Les dossiers présentés, et notamment celui très controversé du Perchay, sont en cours d'étude de notre part, et nous avons demandé au Préfet du Val d'Oise de bien vouloir faire examiner ce dernier par la commission départementale des sites afin qu'aucune ambiguïté ne persiste.

Notre adhérent et administrateur spécialiste des questions d'énergie a rédigé un petit texte informatif qui constitue une des pièces à verser au dossier. Dossier complexe qui est, bien sûr, à suivre avec beaucoup de vigilance.

Fiabilité des données

La validation des résultats proposés par la présente note peut être assurée par Laura André, chargée de recherche méthanisation à l'Institut Polytechnique UniLaSalle de Beauvais Laura.andre@unilasalle.fr

Cultures

Les cultures (cives) utilisées pour produire le biogaz sont des cultures intermédiaires qui ne prennent pas la place de cultures alimentaires. En effet, les cives sont implantées sur certaines parcelles, après la récolte des plantes alimentaires et récoltées juste avant l'implantation des nouvelles plantes alimentaires, ce qui conduit à une occupation permanente des parcelles concernées. On peut rapprocher cette méthode de la «permaculture».

Économie

Chaque projet de méthaniseur agricole couvre 2000 ha de SAU avec une production théorique de 220 m³/h de biogaz soit 1.927.200 m³/an de biogaz correspondant à 19.272.000 kWh d'énergie chaleur. Le biogaz méthane (CH₄) produit est compatible

avec le gaz naturel distribué dans le Vexin. Son prix actuel, supérieur à celui du gaz naturel, est appelé à devenir, compte tenu de la situation géopolitique, *beaucoup moins cher que celui du gaz naturel* et que celui du carburant agricole (fioul) qui ne cessent d'augmenter.

Une partie du biogaz produit permettra aux agriculteurs concernés de devenir demain autonomes en énergie en utilisant des tracteurs équipés de moteurs à gaz, (consommation 90m³/ha/an, à confirmer, correspondant à 90 litres/ha/an de fioul). Après la mission remplie en terme d'autonomie énergétique des agriculteurs, 1.747.200 m³ excédentaires de biogaz (équivalents à 1.805.000 litres d'essence) seront injectés sur le réseau de gaz naturel local. Il sera ainsi possible de rouler au biogaz dans le Vexin avec des moteurs à essence existants compatibles GPL, beaucoup plus intéressant à plusieurs titres que la voiture électrique.

Écologie

On notera que la production et l'usage du biogaz sont *neutres en émission de CO₂*, plaçant nos agriculteurs et les abonnés au réseau de gaz 28 ans en avance par rapport à l'objectif français du « zéro carbone en 2050 ».

Les cives se comportent comme un gigantesque panneau solaire, *100 % made in France*, produisant une *énergie non intermittente* correspondant à 1892 installations photovoltaïques de puissance crête 2kW, made in china, produisant une énergie intermittente, pratiquement absente l'hiver.

L'énergie non carbonée produite serait bien sûr disponible dans le cadre du PAT et du *Plan Climat Air Energie Territorial* du PNR et des communautés de communes.



PROJET DE MÉTHANISEUR SUR LA COMMUNE DU PERCHAY

Nous avons longuement, en profondeur et concrètement étudié les attendus du projet cité en titre.

Notre conseil d'administration s'est finalement, à la majorité absolue, prononcé, répondant à l'enquête publique lancée par Monsieur le Préfet du Val d'Oise sur une durée de 4 semaines en mai et juin 2022, pour un **avis défavorable** au projet.

A la majorité et non à l'unanimité, 3 voix s'élevaient contre cet avis. Trois voix qui témoignent de la complexité du dossier.

Notre avis se fonde sur l'**inadéquation du lieu d'implantation**, à plusieurs titres, dénoncée en premier lieu par la commune concernée (trop grande proximité des habitations, contradiction

avec le PLU, mise en danger de la biodiversité du site naturel du Vexin français). Pour nous, héritiers des fondateurs de notre association qui ont œuvré avec détermination pour faire inscrire le territoire du Vexin Français à l'inventaire des sites protégés et pour faire créer le PNRVF, cette inadéquation réside de façon prégnante dans la **mise en danger du patrimoine paysager** que nos statuts placent au centre de notre mission de protection. C'est pour cette raison que nous maintenons auprès de M. Le Préfet du Val-d'Oise notre demande d'examen de ce projet en commission départementale des sites.

Cet avis ne met nullement en doute la bonne foi des porteurs de projet et ne condamne en rien l'initiative d'agriculteurs qui visent à diversifier

leur activité, mais il pointe, comme d'autres partenaires l'ont de leur côté fait, **l'absence de cadrage spécifique** de ce type d'initiative au sein du **site protégé** du Vexin français, cadrage qui devra s'appuyer sur des études approfondies prenant en compte **la spécificité, l'identité et le statut du territoire**. Études qui ne peuvent en outre négliger d'associer les municipalités concernées à l'élaboration de tout projet de cet ordre.

Nous sommes conscients que l'exigence de l'intérêt général en matière énergétique peut amener à concevoir d'implanter des unités de méthanisation au sein même du territoire protégé du PNRVF, mais les exigences de protection spécifique ci-dessus évoquées se doivent impérativement d'être prises en compte.

LE PRIEURÉ SAINT-LAURENT DE BRUEIL-EN-VEXIN

Par Marie-Claude Boulanger
& Jean-Pierre Grenier



Façade complète du prieuré (photo V.M)



Photo extraite d'une trentaine de photos des archives du val d'Oise déposée en 1988.

Introduction — Marie-Claude Boulanger

Catherine Luuyt, dans notre revue 77, attirait l'attention de nos lecteurs sur une ruine dont elle pressentait passionnément l'intérêt : celle du prieuré Saint-Laurent sis sur la commune de Brueil-en-Vexin. Elle a su communiquer son enthousiasme à son entourage, local tout d'abord, puis, organisant des visites sur place, éveiller et retenir l'intérêt de divers responsables associatifs et élus.

Avec une équipe rapprochée de passionnés du patrimoine historique, (Jean-Pierre GRENIER, Secrétaire, Philippe BERTHIER, Trésorier, Bruno CAFFIN, Administrateur), elle a créé en janvier 2022 l'association « *Préserveons le prieuré Saint-Laurent* » association loi 1901, n° W78100951 dont le siège social est implanté en

Mairie, 14 rue de l'Église, à Brueil-en-Vexin 78440. Ce dans le but de « *rassembler les personnes physiques et morales s'intéressant au prieuré Saint-Laurent de Brueil-en-Vexin et d'œuvrer à son sauvetage architectural, paysager et patrimonial* ».

Les objectifs de l'association — adhérente aux AVF, et que nous soutenons — sont principalement de faire protéger le prieuré Saint-Laurent au titre des Monuments historiques, et d'effectuer les études archéologiques, historiques et architecturales afférentes au monument. Le dossier, pour ce faire, a été déposé aux monuments historiques fin Janvier 2022. contact@preservons-le-prieure-saint-laurent-de-brueil-en-vexin.fr

Sensibilisé au dossier, le président du

PNRVF, Benjamin Demailly, a invité, au cours de la commission « *Aménagement et Patrimoine* » du 22 février à laquelle notre déléguée Christine de Meaux a participé, les représentants de la nouvelle association à exposer les éléments majeurs de l'histoire et de l'architecture du prieuré. Historique développé dans l'article de Jean-Pierre Grenier qui suit cette introduction dans la présente revue

De plus, l'association a créé un site internet qui contient de précieuses informations sur le dossier du prieuré. www.preservons-le-prieure-saint-laurent-de-brueil-en-vexin.fr



Extérieur du prieuré (photos V.M.)



Brève synthèse historique — Jean-Pierre Grenier

À la cote altimétrique 163, un chemin quitte la route qui relie Brueil-en-Vexin à Guitrancourt, et longe un bois vers l'Est jusqu'à un ensemble de constructions, pierres anciennes et hangars. Les bâtiments recèlent les ruines d'un ancien prieuré : Le prieuré Saint-Laurent. Adossé à la forêt mais dominant un bassin de vue qui s'étend à près de 50 kilomètres, au carrefour de chemins l'un venant du Nord à travers la forêt d'Arthies jusqu'à Fontenay Saint Père ou Juziers, l'autre suivant la crête du coteau qui borde la

Seine, sa situation est d'importance. L'étude géologique montre qu'une nappe d'eau y affleure. À quelques dizaines de mètres, le lieu-dit « la fontaine aux pigeons » et la présence d'une pompe à eau sur des photos du siècle dernier confirment l'accès à l'eau. Aux pieds du prieuré, les terres de bonne culture portent le nom de « Franches terres », « vallon franc ». Ce prieuré du XII^e siècle a été fondé par Thierry de Luzarches. Rattaché à l'abbaye de Josaphat, abbaye bénédictine de la vallée de Lèves, près

de Chartres, il appartenait à l'ordre de Saint Benoît.

Deux documents de première main nous en révèlent l'histoire jusqu'à la fin du moyen âge : le cartulaire de Notre dame de Josaphat, et les récits des visites pastorales de l'archevêque de Rouen Odon Rigault (Eude ou Eudes Rigaud) pour la période de 1249 à 1268. Pour les époques suivantes, ce sont des actes notariés et des notes historiques dont les sources sont parfois difficiles à vérifier qui relatent le sort des bâtiments restés en place.

La fondation et l'attachement à l'ordre religieux de Saint Benoît

La plus ancienne mention de ce prieuré est de 1141 dans le cartulaire de Josaphat concernant une confirmation de dime : « *in silva villaris Curie Cervine ... sue tertiam partem in manu beati Laurentii martiris relaxamus* » soit « *dans le bois de Curie-Cervine, ... Nous en remettons le tiers entre les mains du bienheureux Laurent le martyr* ».

Dans la note suivant le relevé de cette mention, l'abbé Métais, auteur du cartulaire renvoie à l'inventaire de Josaphat aux archives d'Eure et Loir et au résumé suivant : « *Hugues, Archevêque de Rouen, par sa lettre adressée à F ... , prieur de Saint*

Laurent de Conservant, de Curia - Cervina, lui expose que le pape Innocent ayant ordonné par sa bulle que ceux qui vivaient en commun du travail de leurs mains et qui vauquaient à la prière se retiendraient les dîmes de leurs fruits et de leurs bestiaux, pour être en état de recevoir les pauvres et d'exercer l'hospitalité, pourquoi ledit archevêque confirme audit prieur la dixme des fruits et des animaux, et, sy par permission de Dieu, on vient à construire des maisons et à habiter dans la forest de Villars de Conservant, in silva Villaris Curiae Cervinae, lesdits habitants seront paroissiens audit prieur et lui paieront la dixme. Ledit archevêque accorde des

indulgences à tous ceux qui aideront à bâtir le monastère de Saint-Laurent. »

Par ce texte, on apprend la date de la fondation du « monastère » Saint Laurent et sa constitution comme paroisse. Le nom en reste confus Curia Cervina ou Cervine. Pendant plus de 400 ans, ce prieuré est nommé Sancti Laurencii (Sanctum Laurencium) de Cornu Cervino. L'étymologie la plus vraisemblable étant Corne ou Tête de Cerf. (CORNU — « corne, tête », CERVINE du latin cervinus — Cerf). À partir du XVI^e siècle, ce sont les dénominations Prieuré de Saint-Laurent Conservin ou de Conservant, qui apparaissent dans les textes.

Une place déterminante dans les périodes troubles de la constitution du Vexin

• Le Cartulaire de Josaphat

Fondateur et donateurs

Croisé de la première croisade, **Thierry de Luzarches** en est le fondateur. En 1144, dans la confirmation par Louis VII des donations au prieuré il est écrit : « *par le don de Teorici de Luzarchis, dans une forêt près de cela, avec des terres, des jardins, des prairies et tout le pays, à la fois plat et boisé, qui s'étend entre deux chemins.* »

(*in honore sancti Lorentii fundatum, ex dono Teorici de Luzarchis, in nemore prope adjacente, terris, ortis, pratis, viridariis, et totam terram, tam planam quam nemorosam, quae interjacet duabus viis, nepotibus suis et neptibus et aliis concedentibus*)

Si le nom du fondateur est connu, la date exacte de la fondation du prieuré n'a pas encore été identifiée. Toutefois, la liste des autres donateurs cités : Alless de Madelstor (Maudetour) et

son fils Theobaldo, Roberti de Musterleto (Montalet) et son fils Richardi, Hugonis de Aneucurte (hanecourt), Radulpho Malovicino (Mauvoisin) et Richardo de Rupe (Roche-Guyon), nous permet d'établir une fourchette de 1120 à 1133, date de la mort de Thierry de Luzarches.¹

La construction prenait plusieurs années. L'Archevêque de Rouen a accordé des indulgences à tous ceux qui aideraient à le construire.

Les 100 premières années

Le cartulaire de Josaphat nous liste de nombreux accords et dons. Par exemple :

- **1149**
Accord entre l'abbaye de la Croix et celle de Josaphat pour les dîmes du prieuré.
- **1153**
Don de Teobald de Maldestor (Maudetour) accordé aux moines du Saint-Laurent.

- **1160**
Accord avec Helinand de Léville pour le bail de 3 masures à Léville, moyennant 15 sous et 1 setier d'avoine au prieur du Saint-Laurent après de multiples conflits.
- **1225**
Don par Simon de Montissecuri, d'une terre au Prieuré de laurentii cornucervino.
- **1226**
Don par Gaston des Essarts, au prieuré de trois setiers de blé.

On relève des confirmations régulières de dons faits au prieuré par les autorités religieuses :

- **1164**
Confirmation par bulle d'Alexandre III de tous les biens du prieuré
- **1220**
Robert, archevêque de Rouen, confirme au prieuré la jouissance de toutes les dîmes présentes et futures.
- **1226**
Don par *Gaston des Essarts*, au prieuré, de trois setiers de blé en mémoire de son père, Pierre des Essarts, *inhumé dans cette église*.

Les visites pastorales de Odon Rigault (Eude ou Eudes Rigaud)

La visite pastorale remonte aux temps apostoliques et fut pratiquée par les Pères de l'Eglise. L'évêque ou son délégué visite les églises, contrôle les monastères et inspecte les bâtiments, comme le montre le « *Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis* », le journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen que Saint Louis honora de sa confiance et de son amitié. L'Archevêque a consigné (ou fait consigner) au jour le jour les 21 ans de son Episcopat. Le registre a été publié par Théodose BONNIN en 1867.

De 1249 à 1268, Il y est consigné 12 visites au Prieuré de Saint-Laurent. C'est une source importante, de quelques lignes à plusieurs paragraphes selon les années.

En voici les éléments principaux :

- **Le nombre de Moines**
c'est un prieuré dont le nombre de moines est de quatre dont le Prieur. De rares fois les noms sont cités comme en l'an 1166 : « *Philippus de Seranz, prieur, Johannes de Carnoto, johannes de Tymet et Noe de Castris* ». La seule mention d'un laïc est en 1268, un dénommé : « *Crispin, un serviteur du prieur qui a mauvaise réputation, un joueur de dés et fréquentant les tavernes. Il a été ordonné au prieur de le renvoyer et de le changer* ».
- **Les manquements à la règle**
Presque à toutes les visites, il est reproché aux moines de ne pas respecter la règle, de manger de la viande trois fois par semaine, d'utiliser des matelas /couvertures (culcitris), de

quitter le prieuré le soir alors que les portes sont fermées. Il est même demandé au prieur de vérifier le contenu des coffres des moines. En 1266, l'archevêque demande au prieur de ne pas permettre aux femmes de manger dans le prieuré, et de « *s'efforcer à les éloigner autant qu'il le pouvait* ».

- **Les Finances**
Avec des revenus de 100 livres parisiennes et 40 livres de dettes en 1149, c'est un prieuré modeste. Un exemple : l'Archevêque doit rappeler au prieur de faire réparer les toitures, ce qui est promis « *dès meilleure fortune* ». Les dettes ont plus que doublé en 1266, elles se montent à 100 livres. Rappelons que les frais d'étape de cette visite pastorale « *annuelle* » sont, sauf exception, à la charge du prieuré ; de 7 à 10 livres payables en espèces ou en nature (vin, blé, sel...)

Déclin suivant et perte d'influence de l'église

La guerre de 100 ans

Aucune information n'a été trouvée sur cette période. Il faut rappeler que pillée et incendiée par les anglais à la fin de la guerre de 100 ans, l'abbaye de Josaphat se relève lentement.

Il a été dressé un état des maisons et possessions de l'abbaye de Josaphat après « *les guerres des Anglois, Navarrois et Bourguignons* ». C'est une nomenclature d'une quinzaine de localités où les hostels, fours et mestairies sont en ruine.

Deux siècles de paix

Après cette période de guerre, de famine et de peste, nous retrouvons notre prieuré, dans plusieurs actes de dons, de dîmes ou de baux... 1462, 1467, 1554, 1574.

C'est sous le nom de « *prieuré de Saint-Laurent (de) Concervin* » qu'il est mentionné.

En 1574, le prieur de Saint-Laurent, Michel de Berville, est aussi prieur de Montcient Fontaine (Prieuré Grandmontain, fondé aux alentours de 1182, à Saily, actuellement Golf du Prieuré). Une confusion s'installe entre les deux

prieurés distants seulement de quelques milles : Saint-Laurent en hauteur près de Brueil, Montcient Fontaine au début de la vallée de la Montcient, au pied de la colline d'Aincourt. Nous trouvons aux archives départementales de Cergy-Pontoise, dans le Pouillé de Laroche Guyon un mémoire en la mouvance de la ferme du Prieuré Saint-Laurent et des terres en dépendant, sises dans le village et paroisse d'Aincourt. Dans ce mémoire, le duc de la Roche-Guyon réclame sa part des revenus du prieuré Saint-Laurent, alors que celui-ci dit ne rien devoir à la châtellenie de La Roche mais au roi, et fait citation des reconnaissances et donations justifiant son refus



Intérieur du prieuré (photos V.M.)

Par un document de 1699, nous comprenons que le soutien, authentifié par les papes Eugène III et Alexandre III, s'est estompé et que l'indépendance du prieuré n'est plus garantie.

Des documents font référence à des fermiers-receveurs occupant une partie des bâtiments :

- **Jehan BÉGUIN (1565-1625)**
est cité comme habitant de Saint-laurent de Concervin
- **Jean BÉGUIN (1631-1675)**
laboureur, fermier Receveur des terres du Prieuré.¹
- **Sébastien BÉGUIN (1609-1678)**
Sieur, fermier Receveur du Prieuré de Saint-Laurent de Concervin pour Messire Thomas NANCOURT Prieur du dit Prieuré à Aincourt.
- **Claude BÉGUIN (1620-1691)**
fermier Receveur du Prieuré.

Les dernières mentions avant la révolution

En 1767, l'utilisation comme ferme d'une partie des bâtiments est

confirmée par le procureur du bailliage de Meulan qui a ouvert une enquête : « *contre ceux qui avaient mis le feu chez le nommé Bréau, fermier « du prieuré de St Laurent de Conservain », dans la grange duquel on avait trouvé, le 14 octobre, « un petit paquet de souffre et d'amadou avec beaucoup de chiffon de linge environ gros comme le poing, qu'on reconnut n'avoir estre jetté dans ladite grange, alors pleine de grains », par la lucarne du pignon* ».

En 1769 « *Il existe dans la salle de la mairie un magnifique plan datant de 1769 : Plan général des terres et seigneuries de Brueil et fiefs en dépendant et appartenant à Messire Jean Antoine Randin d'Hanneucourt, écuyer, seigneur ... Duquel plan est compris différents fiefs appartenant tant à M. Brackmann, M le prieur de Saint-Laurent, M. l'abbé du Bec et les seigneurs de Juziers.* » (Monographie communale 28 Septembre 1899, L'instituteur, A. Lardennois).

En 1787, nous trouvons une mention concernant notre prieuré : « *l'expédition de deux baux passés par Mr*

Jacques-Louis Manoury, chanoine de la cathédrale de Meaux, prieur commanditaire² du prieuré de Saint-Laurent de Conservins, susdite paroisse de Breuil ».

Comme pour tant de monuments, *la révolution française a mis fin à l'histoire religieuse du prieuré Saint-Laurent*.

Notes

¹. Thierry de Luzarches a fondé un autre monastère en 1117 à US : le prieuré du Cornouillier.

². Cette situation est caractéristique de cette conjoncture favorable des débuts du XVIIe siècle. Pour agrandir une ferme, le fermier passe auprès d'autres propriétaires des baux complémentaires. Quand s'adjoint au revenu de son bail principal la collecte des redevances seigneuriales et religieuses, il accède au statut de fermier-receveur (Les fermiers de l'IDF, XVe-XVIIIe siècle. Études rurales - 1995).

³. On appelle Prieur Commanditaire, un Bénéficiaire qui jouit en tout ou en partie des revenus d'un Prieuré, et qui en porte le titre, sans avoir aucune autorité sur les Religieux. (Dictionnaire de l'Académie française, 1798).



Intérieur du prieuré (photos V.M.)

La période contemporaine

Troisième République

En 1899, le Bulletin de la Société d'excursions scientifiques mentionne le Prieuré au cours d'une de leur sortie « Lucien Raullet, qui connaît admirablement la contrée et son histoire, nous signale sur la hauteur une ferme occupant les ruines de l'ancien prieuré de Saint-Laurent de Concervin. ... Nous arrivons rapidement à la ferme et nous admirons les restes d'architecture, porte, portail, piliers et colonnettes élancées encore ornées de jolis chapiteaux, du beau XIII^e siècle, que le feu a cruellement mutilés et que le temps et les hommes n'ont pas, plus épargnés. Des vues sont prises par nos collègues, MM Giraux et Deschastres » (janvier 1899 - Pages 64-66).

En 1904, une conférence des sociétés savantes, littéraires et artistiques du département de Seine-et-Oise nous apprend que « Le prieuré de Saint-Laurent, près Brueil, voisin de la Montcient, n'a conservé qu'une partie de son église, qui malheureusement a

été incendiée il y a une vingtaine d'an

nées. Le chœur est circulaire avec trois baies ébrasées dans les deux travées de la nef, se dressent quatre faisceaux de colonnettes aux chapiteaux à volutes, palmettes ouvertes et personnages un Daniel rappelle les admirables chapiteaux de Soulac Les voûtes manquent ainsi que les cintres des fenêtres ».

En 1915, le baron de Saille donne une autorisation de chasse pour la destruction des lapins sur ces terres y compris sur la Ferme de Saint-Laurent tout entière.

En 1929, l'annonce passée dans l'ouest l'éclair du 10 septembre témoigne encore de son utilisation comme ferme : « Rubrique Emplois Agricoles. URGENT. On demande pour la culture, MÉNAGE, mari charretier, femme pour maison et basse-cour. Ecrire ou se présenter M. BINET, Ferme St-Laurent, par BRUEIL-EN-VEXIN (Seine-et-Oise) ».

Quatrième République : seconde guerre mondiale

En 1944 - un lieu marquant dans la bataille de la libération.

Lors de la bataille du Vexin d'Août 1944, le prieuré Saint-Laurent, comme la plupart des fermes du secteur, a été saisi par les allemands pour être un hôpital de campagne. Il a été un des derniers bastions allemands à tomber. « On y retrouvera l'équipement et l'armement de près de deux cents Allemands, morts, blessés ou capturés ainsi que des cadavres américains sous les ruines » (« Bataille du Vexin 1944 » par Bruno Renoult et Geneviève Havelange - 2000)

Le 23 Août, deux avions sont abattus. Un avion allemand tout d'abord, puis dans l'attaque contre les chars, l'avion du lieutenant Roger Wood. Une pale de l'hélice de son avion, un P47 Thunderbolt, retrouvée en forêt est dressée en témoignage devant le prieuré Saint-Laurent.

En bref

L'inscription du prieuré Saint-Laurent sur les cartes anciennes témoigne d'une présence forte du prieuré dans le territoire. Les documents historiques confirment l'importance qu'il a eue au titre de paroisse à l'heure où établir des communautés entre les rivalités locales et entre les souverains d'Angleterre et de France nécessitait la confiance des autorités religieuses. Sa situation qui lui garantissait la surveillance des alentours ainsi que le contrôle des passages – à l'époque, il était plus aisé d'emprunter les chemins en hauteur que ceux des fonds de vallées boueux lors des pluies d'hiver – explique l'essor de l'édifice. Son relatif déclin, quant à lui, peut s'expliquer par son isolement après la redistribution des pouvoirs sur le territoire.

Aujourd'hui, les bâtiments et le terrain appartiennent au cimetière CALCIA dont le siège social se trouve à Guerville. Les bâtiments d'habitation sont loués, ainsi que les terres cultivées.

Le bâtiment le plus ancien (église) n'est pas entretenu et la végétation prolifère, fragilisant les murs.

Les mots du sous-préfet Armand Cassan en 1833 dans son livre « Statistique de l'arrondissement de Mantes, Seine-et-Oise. » restent vifs, lorsqu'il écrit au sujet de Brueil-en-Vexin : «[...] le caveau druidique et le prieuré Saint-Laurent sont deux monuments « rares et précieux », « l'artiste qui visite cette magnifique ruine l'admire et ne peut la quitter ».

En effet, remontant au XII^e siècle, les vestiges importants de ce prieuré méritent d'être protégés pour éviter une progression de la dégradation,



lente mais certaine. Des fouilles archéologiques, que nous appelons de nos vœux, devraient permettre de mettre à jour un plan d'origine vraisemblablement riche et révélant plus encore une histoire d'importance dans ce site unique.

Archéologie

Bien qu'enregistré comme site archéologique au plan national sur la « carte archéologique nationale », sous la référence : Entité (EA) - 104315 | Ancien prieuré de Saint-Laurent de Concervin / BRUEIL-EN-VEXIN - 78 - ferme, prieuré (Moyen Âge classique), le prieuré Saint-Laurent n'a jamais fait l'objet de fouilles.

PRÉSENCES

EN QUELQUES IMAGES

Par François Michon

En dehors des participations statutaires aux assemblées générales de nos associations partenaires et aux commissions dans lesquelles les AVF ont des délégués assidus, les correspondants de proximité ont, pour leur part, marqué la présence active de l'association sur le territoire du Vexin français en participant à de nombreuses manifestations associatives ou municipales, culturelles ou militantes, auprès de nos partenaires.



François Michon, Marie-Claude Boulanger, Marcel Roncin



Denis Gibon, Marie-Claude Boulanger, Patrick Monin (Présidente des Amis du domaine de Villarceaux), François Michon



Fiona de Magnitot, Cyrille Duchêne, Marie-Claude Boulanger, Denys de Magnitot (maire d'Omerville)



Affiche « Brueil-en-partage »

PRÉSENCES

Rien d'exhaustif aux souvenirs égrenés ci-dessous...

François Michon et MC Boulanger avaient répondu à l'invitation du forum des associations à Saint-Martin-la-Garenne, ce qui a permis des échanges tout à fait intéressants, notamment, bien sûr, avec le maire, M. Stéphane Champagne.

Nous étions aussi présents à Chaussy, pour son forum des associations, et y avons ravivé et noué de nombreux

contacts.

Vexin Thelle : Parcours d'artistes. Marc Toillier était présent à cette manifestation culturelle du Vexin de l'Oise. Le cas du peintre Fillette, qui a déjà fait l'objet d'un article fourni dans notre revue, est à cette occasion évoqué. Mathieu de La Rochefoucauld déclare apprécier ses œuvres.

Omerville, village vexinois ô combien vivant, et dont le maire est correspondant de proximité, a toujours

quelque chose à monter... nous étions à sa brocante.

Les journées du patrimoine, bien sûr, ont marqué notre mois de septembre...

À remarquer, en dehors de la traditionnelle somptueuse exposition LEAC de Gadancourt qui fait l'objet d'un article réservé, la présence de Pierre Bellicaud à Brueil, village qui retient toute notre attention.

••••••••



25-26 SEPT 2021
2-3 OCT
DE 11H À 18H

VERNISSAGE EXPO
24 SEPT RDV À 18H
À L'ATELIER PASTEL *

Parcours des Ateliers d'Artistes
en Vexin-Thelle - 60240

16 ARTISTES, 13 Ateliers
À DÉCOUVRIR DANS 10 VILLAGES
> BOURY EN VEXIN > DELINCOURT > ENENCOURT-LÉAGE
> FAY LES ETANGS > HEILCOURT > LATTAINVILLE
> LANCOURT ST PIERRE > MONTAGNY EN VEXIN
> MONTAIGOUT > TIRE CHATEAU

FLEURS EN SEINE
Fête des plantes
et du jardin
18/19 SEPT 2021
L'univers des sauges
WWW.FLEURS-EN-SEINE.FR

Entrée libre
Bords de Seine
Les Mureux (78)

PIERRE BELLICAUD A VISITÉ BRUEIL EN PARTAGE, NOTRE PATRIMOINE AU COIN DE LA RUE

Inaugurée lors des journées du patrimoine, cette nouvelle exposition était à voir à Brueil-en-Vexin.

Un petit extrait « Venez faire un petit tour dans nos rues, nos murs vont vous raconter un peu de notre histoire » annonçait le premier des 60 panneaux

de photos et de textes à découvrir au coin des rues. Des photos de Sandrine et Roger Brégent et de Vincent Moreau, une réalisation de Bruno Caffin qui a donné l'occasion à Martine Tellier, maire de la commune de rappeler combien le patrimoine est un élément fédérateur.

De plus, les visiteurs pouvaient glaner des idées pour créer, fleurir, rendre plus beaux leurs jardins. Une jolie expérience.

www.brueil-en-vexin.fr